



pour tous, toute la vie, partout

FÉDÉRATION ADMR RHÔNE ET MÉTROPOLE DE LYON

Rapport d'activité 2022



Photo : St Laurent de Chamousset

Plenita



ESSMS

Le Social & le Médico Social par conviction

Une connaissance très fine de votre secteur d'activité

Créé en 1992, le Cabinet Plénita, courtier expert a une solide connaissance des organisations du secteur social et du vaste champ de services à la personne.

Partenaire de plus de 30 sociétés d'assurances, mutuelles d'assurances et mutuelles santé, il procède à l'étude et au placement de programmes d'assurances souvent complexes et parfois sur mesure.

A l'écoute de ses 2500 organisations clientes, il partage les mêmes valeurs et la même philosophie d'action basée sur l'éthique et le respect d'autrui. Il est reconnu comme l'un des plus grands spécialistes français des associations et des ISBL (Institutions Sans But Lucratif).

Il tire sa réputation et sa notoriété d'une parfaite connaissance des secteurs.

Enfin, il ne saurait y avoir de bonne solution en matière d'assurance et de gestion des risques sans un sens aigu du conseil et des services qu'il apporte en innovant sans cesse au profit de ses organisations clientèles.

Tous contrats & programmes d'assurances spécifiquement étudiés pour vous



RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES



FLOTTES DE VÉHICULES



PROTECTION DES LOCAUX



USAGE DE VEHICULES PERSONNELS



PROTECTION JURIDIQUE GLOBALE



PROTECTION PATRIMONIALE PERSONNELLE DES DIRIGEANTS SOCIAUX



PRISE EN CHARGE DES INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT (contrat spécifique)

Contactez-nous pour tous renseignements ou étude gratuite

21, rue Drouot 75009 PARIS • 01 47 70 06 05 • contact@plenita.fr • www.plenita.fr

   @ CABINETPLENITA

Sommaire

Le mot du Président P.4

Notre organisation P.5

Nos missions P.6

Nos pôles d'activités P.7

Les chiffres clefs ADMR 69 P.8

Notre territoire d'intervention P.10

Nos structures P.11

Le Conseil d'Administration P.12

L'équipe fédérale P.13

Notre projet de service P.14

Notre activité P.17

Les actus en 2022 P.18

Les projets P.22

Les salariés ADMR P.24

La formation du personnel P.26

La formation des bénévoles P.27

Le détail de l'activité des associations d'aide à domicile par service P.28

L'aide aux familles et à la parentalité P.30

L'aide aux personnes âgées P.34

L'aide aux personnes en situation de handicap P.35

La téléassistance P.37

Le portage de repas P.38

Les ateliers d'initiation aux numériques pour seniors P.39

L'aide de confort P.40

Le service d'astreintes administratives P.41

Les SSIAD et ESAD P.42

Les résidences pour personnes âgées P.44

L'association AAPHTV P.45

Le rapport financier P.46



Le mot du Président

Le forum national qui s'est tenu en novembre 2022 à Nantes a montré le dynamisme et la force de notre réseau, une belle énergie s'est dégagée, portée par les nombreux projets et initiatives qui ont été présentés lors de ces deux journées.

Notre fédération ADMR Rhône et Métropole de Lyon n'est pas en reste avec une année 2022 riche en nouveaux projets.

Devant les enjeux sociétaux et le constat de la baisse d'activité liée aux difficultés de recrutement, la fédération se mobilise :

- pour l'attractivité et la valorisation des métiers avec, entre autres, la mise en place de référents métier et l'expérimentation d'une organisation des salarié.es d'intervention en Equipes Solidaires de Proximité,
- pour l'élargissement de notre offre de services avec l'ouverture d'une première micro-crèche à Thurins et la réussite de l'animation d'un habitat inclusif à Craponne,
- pour adapter notre organisation aux nouveaux enjeux avec l'écriture du projet de service fédéral en lien avec notre projet d'orientation,
- pour l'animation de la vie associative afin de faire perdurer le modèle ADMR, tout en l'adaptant à l'évolution de la société, et en répondant aux attentes de professionnalisation des associations.

Tous ces projets ont pour objectif de renforcer le triangle d'or ADMR ; en effet, en améliorant la qualité de vie au travail de nos salariés, en accompagnant le bénévolat, c'est bien la qualité de service aux usagers que nous souhaitons renforcer.

2022 a aussi vu une étape importante dans nos relations avec nos 2 principaux financeurs : le regroupement des autorisations Services à la Personne (SAP) au niveau de la fédération et la signature des nouveaux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le Département du Rhône et la Métropole de Lyon.

Celle-ci sera ainsi garante des engagements de qualité de service attendus. Notre réseau ADMR porte des valeurs fortes, nous croyons que son dynamisme et sa capacité d'adaptation au changement lui permettront de poursuivre son action dans le temps.

Hervé BLACHE, Président





NOTRE ORGANISATION

Notre organisation

Nos missions

Au cœur de l'économie sociale et solidaire, l'ADMR est le **premier réseau associatif national de services à la personne**.

Apporter notre aide à **l'ensemble de la population** pour un peu plus de confort, pour retrouver un équilibre familial, ou tout simplement, pour continuer à vivre chez soi, est notre **vocation**.

Chiffres clefs

Union Nationale ADMR

87 fédérations départementales

2 600 associations locales

94 000 salariés

81 000 bénévoles

720 000 clients

92 millions
d'heures d'intervention



NOS VALEURS

Partagée par ses bénévoles et ses salariés, la culture de l'ADMR s'incarne dans ses 5 valeurs :

PROXIMITÉ

L'humain est au cœur de notre action au quotidien. Avec un réseau très dense d'associations, nous sommes toujours au plus près des besoins des personnes sur les territoires.

RESPECT

Parce que chaque personne est unique, l'ADMR met en oeuvre pour chacun un service en adéquation avec son choix de vie.

SOLIDARITÉ

Clients, bénévoles, salariés, ensemble, nous construisons une société meilleure et renforçons le lien social.

RÉCIPROCITÉ

Au-delà de la prestation technique de qualité, nos interventions sont basées sur l'échange et la relation.

UNIVERSALITÉ

Pour tous, toute la vie, partout : nos services s'adressent à tous, à tout âge de la vie et sur tous les territoires.

Nos pôles d'activités



■ SERVICES ET SOINS AUX SENIORS

Accompagner le Grand Âge et la perte d'autonomie

Le professionnalisme des bénévoles et des salariés de l'ADMR facilite et adoucit la vie des seniors et de leurs proches. Nos prestations sont adaptées à chacun. Elles commencent par une évaluation personnalisée : évaluation des besoins, définition de solutions personnalisées de services et de soins, coordination et suivi de la qualité des prestations. Nous développons ensuite une vaste gamme de services :

- aide à domicile ;
- soins à domicile ;
- actions de prévention de la perte d'autonomie ;
- transport accompagné ;
- diagnostic habitat ;
- hébergements et habitats regroupés ;
- livraison de repas ;
- téléassistance Filien ADMR ;
- aide aux aidants.



■ AIDE DE CONFORT

Faciliter la vie de tous

Attentifs et respectueux de l'intimité du client, les professionnels de l'ADMR répondent aux besoins du quotidien :

- entretien du logement ;
- entretien du linge ;
- petit jardinage ;
- petits travaux de bricolage.



■ ENFANCE ET PARENTALITÉ

Soutenir les familles

Les bénévoles et les salariés de l'ADMR accompagnent les parents et aident les enfants à bien grandir et à s'épanouir. Nos services s'adaptent pour répondre aux différentes situations familiales :

- crèches et micro-crèches ;
- accueils de loisirs ;
- garde d'enfants à domicile ;
- soutien à la parentalité à domicile ;
- lieux d'accueils enfants parents.

Notre engagement et notre expertise nous permettent également de mettre en oeuvre des projets pédagogiques centrés sur le suivi de l'enfant, son développement et les différentes étapes de sa vie.



■ ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Contribuer à une société plus inclusive

L'ADMR propose aux personnes vivant avec un handicap et à leurs proches aidants une large gamme de services adaptés à leur projet de vie et à leurs besoins :

- accompagnement à domicile et hors domicile ;
- diagnostic habitat et aides techniques ;
- soins à domicile ;
- aide au répit ;
- établissements et habitats inclusifs.

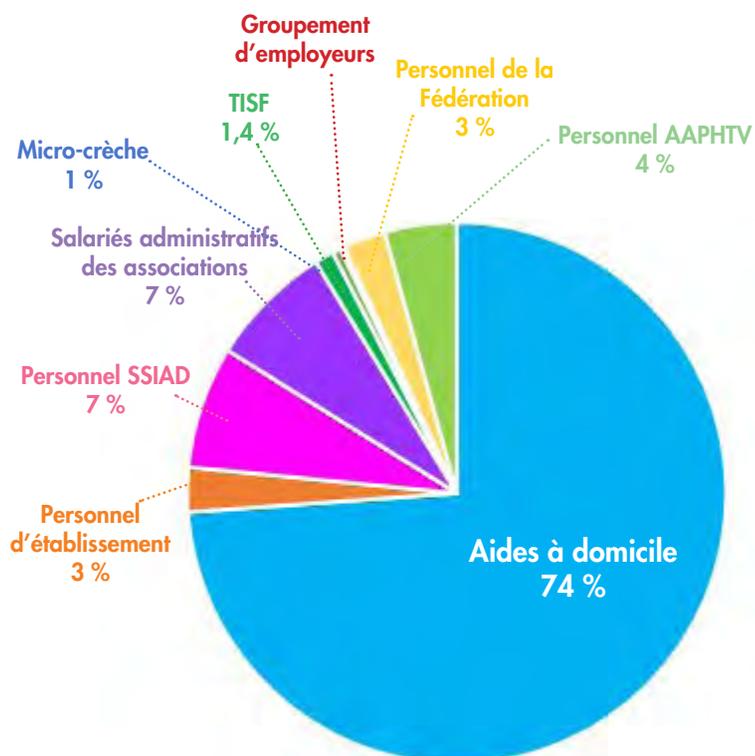
Les chiffres clefs ADMR 69

Nos structures :

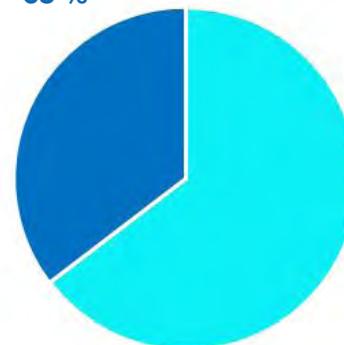
- 1 Fédération
- 38 Associations d'aide à domicile
- 3 Résidences autonomie
- 4 Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- 1 Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD)
- 1 Établissement pour personnes handicapées (AAPHTV)
- 1 Habitat inclusif
- 1 Micro-crèche



Notre équipe :



Auxiliaire de vie sociale
35 %



Agent à domicile 65 %

Nos 7 005 clients :



- 5 392** personnes âgées
- 692** familles
- 536** personnes bénéficiant de l'aide de confort
- 371** personnes en situation de handicap
- 9** personnes morales
- 5** personnes bénéficiant d'activités de lutte contre l'isolement

658 055 heures d'intervention (activité prestataire) :

- 538 581** heures auprès des personnes âgées
- 63 116** heures auprès des personnes en situation de handicap
- 31 064** heures d'aide de confort
- 22 361** heures auprès des familles
- 2 495** heures de garde d'enfants
- 393** heures auprès des personnes morales
- 46** heures pour lutter contre l'isolement

- 112 507** repas livrés
- 63 041** forfaits en soins infirmiers
- 22 171** journées d'hébergement dans les résidences autonomie
- 12 215** journées réalisées à l'AAPHTV
- 4 599** séances de l'ESAD
- 863** abonnés Téléassistance

Notre organisation

Notre territoire d'intervention

Structures

services d'aide et d'accompagnement à domicile

services de soins infirmiers à domicile

structure enfance et parentalité

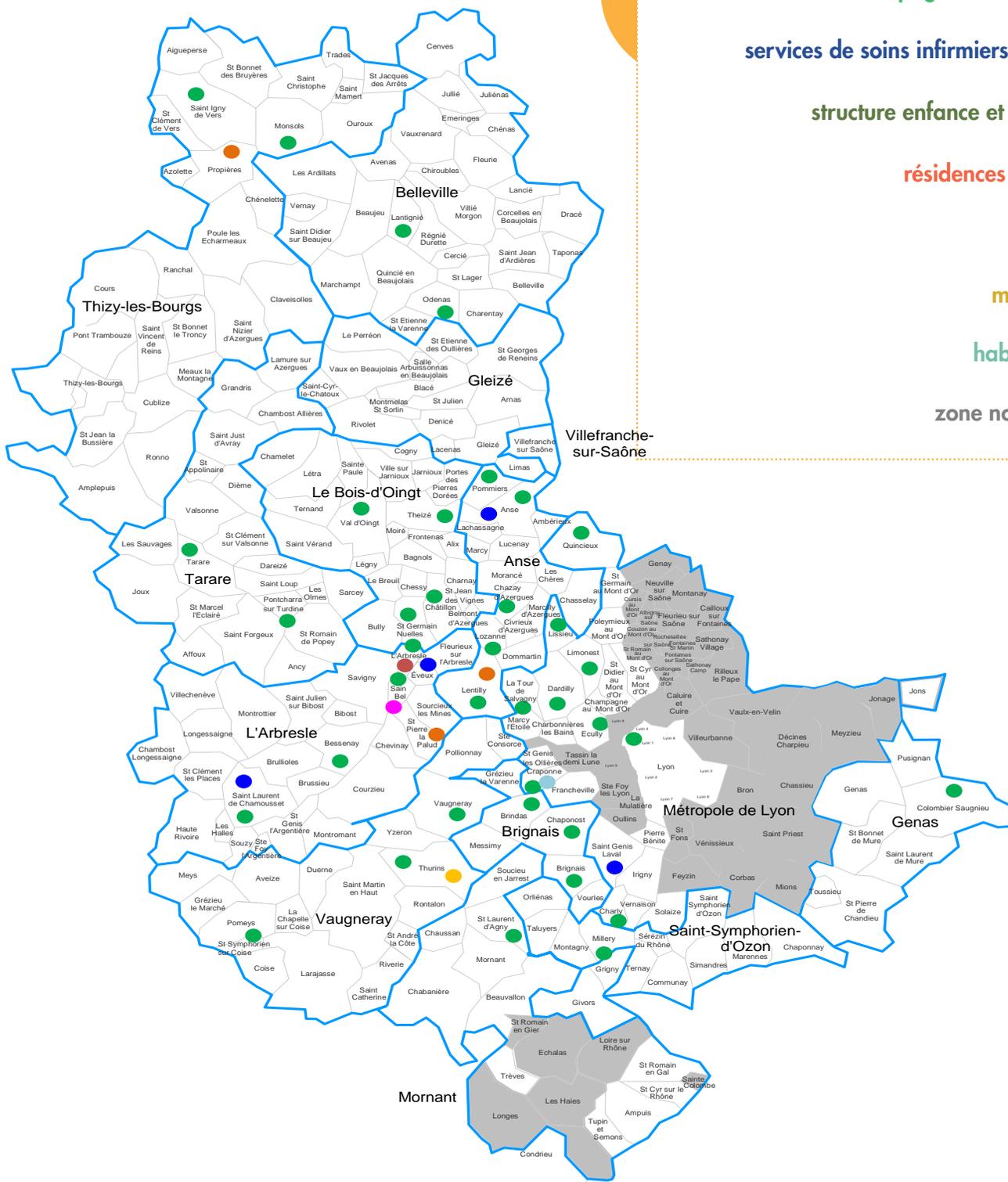
résidences autonomie

AAPHTV

micro-crèche

habitat inclusif

zone non couverte



Nos structures

Associations d'aide à domicile

- ADMR ANSE
- ADMR BEAUJEU
- ADMR BEAUJOLAIS
- ADMR BESSENAY
- ADMR BRIGNAIS-VOURLES
- ADMR BRINDAS
- ADMR CHAMOUSSET EN LYONNAIS
- ADMR CHAPONOST
- ADMR CHARLY-VERNAISON
- ADMR CHASSELAY-LISSIEU
- ADMR CHATILLON
- ADMR CHAZAY D'AZERGUES
- ADMR CIVRIEUX-DOMARTIN-LOZANNE-MARCILLY
- ADMR COEUR DES PIERRES DOREES
- ADMR COTEAUX D'AZERGUES
- ADMR DARDILLY
- ADMR ECULLY
- ADMR ENFANCE ET PARENTALITE 69
- ADMR EST LYONNAIS
- ADMR GREZIEU-VAUGNERAY
- ADMR GROSNE-SORNIN
- ADMR HAUTS DU LYONNAIS
- ADMR HAUT-BEAUJOLAIS
- ADMR LA BREVENNE
- ADMR LA TOUR DE SALVAGNY
- ADMR L'ARBRESLE
- ADMR LENTILLY
- ADMR LIMONEST
- ADMR LYON
- ADMR MILLERY
- ADMR OUEST METROPOLE
- ADMR PAYS MORNANTAIS
- ADMR POMMIERS
- ADMR PONTCHARRA/TURDINE
- ADMR QUINCIEUX-LES CHÈRES
- ADMR ST GERMAIN-NUELLES-BULLY
- ADMR TARARE SOANNAN
- ADMR THURINS

Services de soins infirmiers à domicile

- SSIAD DE L'ARBRESLE-ECULLY
- EQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER À DOMICILE
- SSIAD DE SAINT-LAURENT DE CHAMOUSSET
- SSIAD DE ANSE-LIMONEST
- SSIAD DU SUD OUEST LYONNAIS

Résidences personnes âgées

- RÉSIDENCE DES PINS
- RÉSIDENCE LE COLOMBIER
- RÉSIDENCE LA ROCHE D'AJOUX

Résidence d'accueil pour personnes en situation de handicap

- AAPHTV
(Association d'Aide aux Personnes Handicapées des Trois Vallées)

Habitat inclusif

- à Craponne

Micro-crèche

- Micro-crèche ADMR Thurins



Retrouvez toutes nos coordonnées sur
notre site internet www.admr-rhone.fr



Le Conseil d'Administration

Bureau

Hervé BLACHE

Président Fédéral
ADMR Brignais

Jocelyne BROSSE

Vice-présidente
ADMR Grosne-Sornin

Claude ALLOGNET

Secrétaire
ADMR La Brévenne

Jean CHEVALIER

Trésorier
SSIAD Arbresle-Ecully

Claude QUIQUEREZ

Membre du bureau
ADMR Ouest Métropole

Maryse VERNAISON

Membre du bureau
ADMR Quincieux

Annick BOURDIN

Membre 1er collège
ADMR Charly-Vernais

Martine DARGERÉ-BAZAN

Membre 1er collège
ADMR La Brévenne

Marie-Joëlle EVRARD

Membre 1er collège
ADMR Ouest Métropole

Christiane FERLAY

Membre 1er collège
ADMR Hauts du Lyonnais

Michel GIRAUD-SAUVEUR

Membre 1er collège
ADMR Thurins

Henri GOÛT

Membre 1er collège
ADMR Chamousset en Lyonnais

Michèle GUIDO

Membre 1er collège
ADMR Lentilly

Josette MARILLER

Membre 1er collège
ADMR Civrieux-Dommartin-
Lozanne-Marcilly

Catherine MOLIN

Membre 1er collège
ADMR Pommiers

Robert PLEVY

Membre 1er collège
ADMR Ouest Métropole

Mylène ROSIER

Membre 1er collège
ADMR Grézieu-Vaugneray

Dominique ROSTAING

Membre 1er collège
ADMR L'Arbresle

Joachim SCHOLZ

Membre 1er collège
ADMR Tarare-Soannan

Geneviève TIRROLONI

Membre 1er collège
ADMR Grézieu-Vaugneray

Isabelle VERNAISON

Membre 1er collège
ADMR Brignais

Chantal ANDRONNET

Membre 2e collège
ADMR La Brévenne

Isabelle CHAZERAND

Membre 2e collège
ADMR Ouest Métropole

Marie-Laure FRENOIS

Membre 2e collège
ADMR Brignais

Laetitia GOUBIER

Membre 2e collège
SSIAD Arbresle-Ecully

Nos commissions

Les commissions sont mises en place par le conseil d'administration. Elles permettent de travailler sur des sujets définis et donnent lieu à des propositions soumises au vote du conseil d'administration en vue de leur application. Il en existe 15 au sein de la Fédération ADMR 69 :

- Commission salariés administratifs
- Commission familles
- Commission métier de l'aide à domicile
- Commission qualité
- Commission du personnel
- Commission SSIAD
- Commission communication et développement
- Commission vie associative et bénévoles
- Commission portage de repas
- Commission téléassistance
- Commission animation prévention
- Commission finances
- Commission astreintes administratives mutualisées
- Commission de révision fédérale
- Commission référents métiers



L'équipe fédérale

Direction

Christophe DRESSY

Directeur

Ressources humaines

Marie-Laetitia BONNARD

Responsable de service

Marina LANTIOME

Conseillère technique RH
prévention des risques et qualité de
vie au travail

Sandrine FARJOT

Assistante RH-paie

Daniela COTTE

Assistante RH-paie

Mylène COURRIER

Assistance RH-paie

Service famille

Marie-Noelle MONDESERT

Responsable de service et
Référente sociale

Valérie RIOU

Conseillère technique

Christelle JOASSARD

Secrétaire

Service autonomie

Gisèle CHERVET

Responsable de service

Irène LAUBAL

Assistante technique

Céline DARGERÉ

Secrétaire

Affaires générales

Cécile GUILBAULT

Responsable de service

Adeline SOARES

Secrétariat général et de direction

Rachel INCERTI

Hotesse d'accueil-Standard

Nathalie BASSET

Entretien des locaux

Formation qualité confort

Mireille VILLARD

Responsable de service

Isabelle FORTUNIER

Assistante technique

Groupe d'employeurs

Eric BOUGARD

Manager de transition

David GAUTHIER

Manager de transition

Système d'information

Malik ALLARD

Responsable du système d'information

Sophie CHEVAIS

Chargée de mission PHILIA

Comptabilité

Cécile GUILBAULT

Responsable de service

Myriam BOINON

Aide-comptable
Associations et CESU

Fabienne LAURENT

Comptable

Isabelle CHOLLET

Aide-comptable

Ateliers numériques

Bruno CRENON

Animateur

ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

Accompagnement des associations

Carole BOYER

Accompagnante de proximité

Agnès-Elsa TRANCHAND

Accompagnante de proximité

Florine GUILLON

Chargée de communication
et de recrutement

Anais VANEL

Conseillère technique

Fanny CHARPIN

Secrétaire administrative multi-sites

Notre projet de service



Synthèse

Projet de service fédéral d'aide à domicile du Réseau ADMR Rhône et Métropole de Lyon 2023-2028

Ce projet établit sur 5 ans, ancre résolument le Réseau ADMR du Rhône et de la Métropole de Lyon dans une dynamique projective et innovante. Par ce projet, le Réseau souhaite :

- Clarifier son positionnement institutionnel ;
- Indiquer les évolutions en termes de public et de missions ;
- Donner des repères aux professionnels et bénévoles ;
- Conduire l'évolution des pratiques et du réseau dans son ensemble

Un engagement qualité

Chacun est acteur de sa propre vie, libre de ses choix et en capacité de décider. Notre ambition est de permettre aux personnes de vivre bien chez elles, de la naissance à la fin de vie.

Un Réseau pour y répondre

L'organisation du réseau notre force : un maillage sur l'ensemble du territoire qui garanti une proximité avec les bénéficiaires ; une fédération qui soutien et appuie l'action de chaque association.

Les valeurs partagées au sein de notre Réseau

La présence :

être là de manière adaptée et pérenne

La proximité :

être proche même en étant loin : la distance n'est pas un frein

Le respect de la personne :

accepter la personne, telle qu'elle est

L'entraide :

organisation d'un soutien bienveillant dans un objectif commun

La confiance :

assurance et sécurité dans la relation à l'autre

L'écoute :

active, bienveillante et empathique dans une posture professionnelle

Le Réseau en quelques chiffres

- 1 Fédération
- 38 Associations
- 755 Bénévoles
- 1 455 Salariés
- 7 397 Bénéficiaires

4 activités principales

Service et soin au personnes âgées



Soutien aux familles

Accompagnement du handicap



Aide au confort

Une mission réalisée avec

- Les usagers
- Leur entourage
- Des partenaires de formation
- Des professionnels du secteur
- Des acteurs locaux
- Les autorités de tarification

4 grandes orientations déclinées en 22 actions

Axe 1 : Repenser les liens institutionnels externes comme internes

- 1 : Travailler avec les tutelles à la mise en place d'une autorisation unique portée par la Fédération ou une association locale pour anticiper les futurs CPOM.
- 2 : Préparer la mise en place d'un mandat de gestion pour formaliser les liens entre fédération et associations locales
- 3 : Définir les règles en cas de non-respect par les associations locales des consignes du mandat de gestion

Axe 2 : Réfléchir à la structuration territoriale de l'offre de service

- 1 : Repenser l'implantation de l'offre de service du Réseau ADMR sur les deux collectivités territoriales. Réfléchir à l'avenir des SAAD qui n'ont pas de territoires communs avec des SSIAD ADMR.
- 2 : Mobiliser les acteurs du territoire en s'appuyant sur la cartographie réalisée.
- 3 : Opter pour un mode de transformation des SAD et déterminer le mode de gouvernance, d'organisation et de fonctionnement interne des services.
- 4 : Solliciter l'appui de l'UNADMR pour un accompagnement dans la mise en place des SAD

Axe 3 : Clarifier les rôles et missions de la Fédération et des associations locales

- 1 : Définir les rôles de chacun. Proposer ensuite une délégation des missions précises entre fédération et associations locales
- 2 : Définir et formaliser les modalités de représentations des associations locales et de la fédération.
- 3 : Poursuivre le travail d'harmonisation des pratiques des associations locales (priorisation et délais de prise en charge, adaptation des moyens pour l'application des procédures de visite à domicile, ...)
- 4 : Améliorer la lisibilité du fonctionnement du Réseau pour les partenaires (Elaboration d'un plan de communication, signature de conventions de partenariat, ...)

4 grandes orientations déclinées en 22 actions

Axe 4 : Assurer une qualité de prise en charge de tous les usagers

Sous-axe 1 : Renforcer le travail partenarial :

- 1 : Cibler les besoins en partenariat en finalisant les travaux autour de la cartographie des partenaires.
- 2 : Mobiliser les acteurs du territoire en s'appuyant sur la cartographie réalisée.
- 3 : Proposer une formation des présidents sur le travail partenarial pour renforcer le travail en réseau.

Sous-axe 2 : Soutenir les bénévoles dans leurs missions

- 1 : Décentraliser les formations pour en faciliter l'accès.
- 2 : Proposer de nouveaux formats pour les formations (en soirée, vidéos, visioconférences...).
- 3 : Se réappropriier certains outils existants (charte du bénévolat, statuts...).
- 4 : Attirer de nouveaux candidats bénévoles et accepter les profils « hors norme ».
- 5 : Poursuivre l'expérimentation d'un appui salarié auprès de la gouvernance des associations.

Sous-axe 3 : S'assurer d'une transmission des valeurs au sein du Réseau

- 1 : Mettre en place des espaces pour s'approprier les valeurs.
- 2 : S'assurer de transmettre les valeurs au sein de l'école des présidents.
- 3 : Reprendre les outils créés autour des « avantages » pour les salariés ou « comment accueillir ses intervenants ? » et les faire vivre.





NOTRE ACTIVITÉ

Les difficultés de recrutement ont été particulièrement fortes en 2022. Elles ont des multiples conséquences avec des réactions en chaîne :

Difficultés de recrutement → baisse des effectifs → diminution de la capacité de travail → baisse de l'activité → augmentation des coûts ...

Mais aussi surcharge de travail → baisse de la qualité de service → mécontentement des bénéficiaires → insatisfaction des salariés ...

Il est indispensable de poursuivre les politiques et les initiatives visant à améliorer les conditions de travail, la formation et la rémunération des aides à domicile pour valoriser et améliorer l'attractivité de ces métiers.



Les actus en 2022

UNE ANNÉE 2022 IMPACTÉE PAR LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

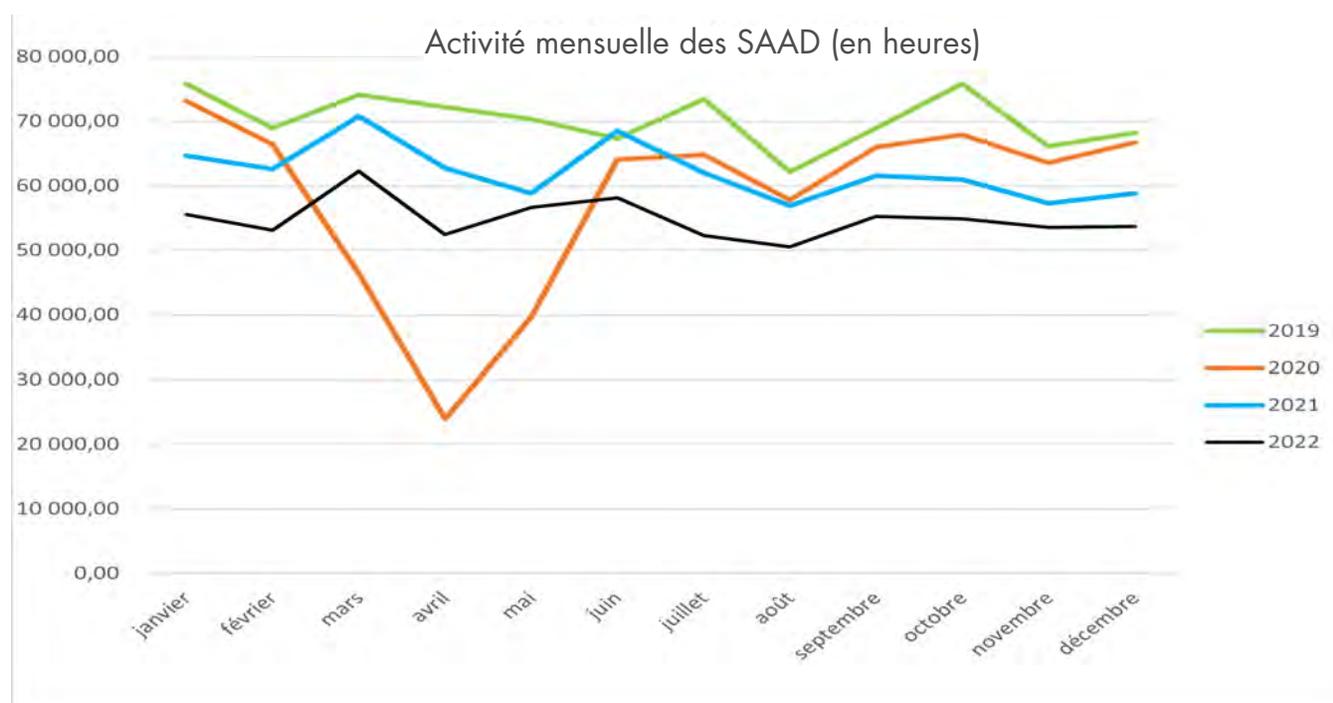
► Après les années 2020 et 2021 fortement perturbées par les impacts de la crise sanitaire, l'année 2022 aurait pu être celle du retour de la croissance de l'activité.

Mais si la crise sanitaire s'est peu à peu estompée, les difficultés de recrutement se sont renforcées : faible attractivité des métiers, obligation vaccinale, rémunération ...

Que ce soit sur le métier d'aide à domicile, d'auxiliaire de vie sociale ou de TISF, les candidatures se sont raréfiées, et la fidélisation est en diminution. Les centres de formation font le même constat, n'arrivant souvent plus à remplir les promotions.

Quelques chiffres :

L'activité de 2022 reste inférieure d'environ 21,9 % par rapport à 2019 (avant crise), baissant de 11,7 % par rapport à l'année 2021.



Ces difficultés se traduisent de plus en plus souvent par l'impossibilité de répondre à toute les demandes, et obligent les associations à adapter la réponse en fonction des moyens disponibles (réduction de la durée des prestations, changement d'horaires, ...).

Ce fut notamment le cas pour l'association Enfance et Parentalité, qui, confrontée à une difficulté de recrutement de TISF sans précédent, a été contrainte de prendre une décision radicale : ne plus intervenir sur une partie du territoire, avec le refus immédiat de toute nouvelle demande de prise en charge sur le secteur « Nord » (ex-cantons de Monsols, Beaujeu, Belleville, Lamure), et l'arrêt en un mois de toutes les interventions en cours sur ce même secteur.

Ces difficultés de recrutement ont aussi un revers financier : les charges fixes du réseau restant les mêmes (charges de personnel des administratifs, locaux, fluides, ...), le prix de revient horaire augmente ne permettant plus l'équilibre financier. A cela s'ajoute le retard pris dans la prise en compte des prix de revient par certains financeurs, ce qui conduit à un déficit historique du réseau de plus de 500 K€.

DES AUGMENTATIONS DU SMIC ET UNE INFLATION QUI ANÉANTISSENT LES AVANCÉES DE L'AVENANT 43

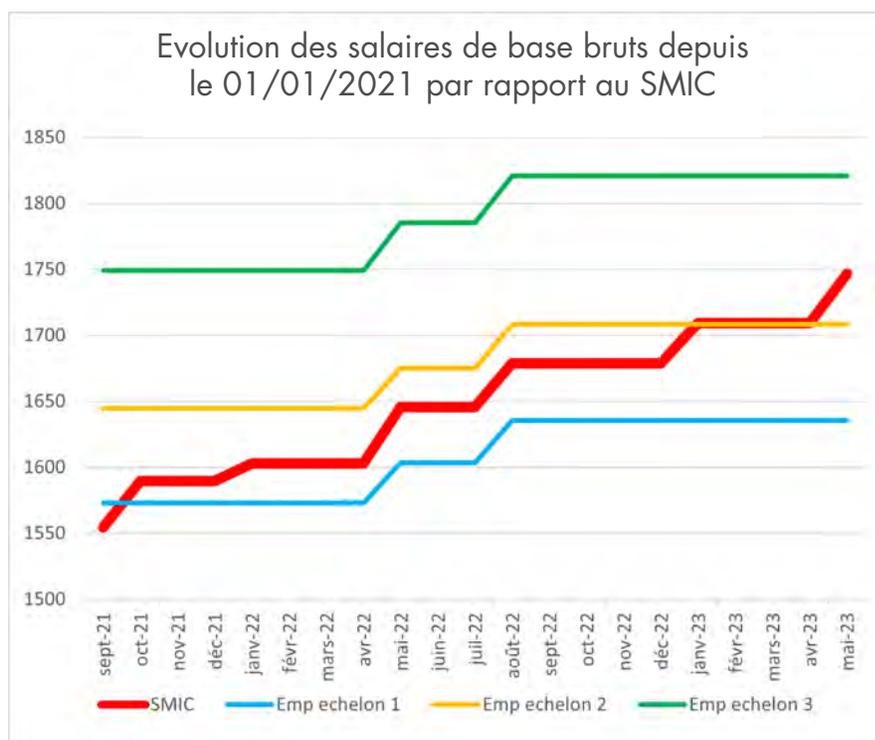
► En octobre 2021, le secteur de l'aide à domicile s'était félicité de la mise en œuvre de l'avenant 43 à la convention collective de la Branche de l'Aide à Domicile, qui revalorisait les salaires et reconnaissait non plus le seul diplôme, mais également les compétences et les missions réalisées.

Malheureusement, il nous faut constater qu'une année plus tard, la situation s'est dégradée au point de retrouver la situation que la branche de l'Aide à Domicile connaissait quelques années auparavant.

Tout d'abord, les délais de la commission d'agrément sont tels, que dès sa mise en œuvre au 1er octobre 2021, le premier niveau de rémunération prévu pour être 2% au-dessus du smic était déjà submergé.

Puis les différentes revalorisations du SMIC appliquées n'ont fait qu'accroître cet écart et réduire la différence de rémunération des intervenants les plus qualifiés avec les débutants.

A ce jour, il faut potentiellement 8 années à une aide à domicile pour que son salaire soit au-dessus du SMIC, et l'écart de rémunération entre une AVS diplômée et une aide à domicile est passé de 12,5 % à 4,2 %, et ce malgré 2 nouveaux avenants relatifs à la politique salariale signés pour rattraper les effets de l'inflation et de l'augmentation du SMIC (avenants 51 et 52).



Si les métiers de l'aide à domicile ont de réels atouts d'attractivité au regard du sens, des contacts, de la proximité, de la polyvalence ... qu'ils procurent, il n'empêche que la rémunération reste un élément primordial notamment en période d'inflation.

DES DÉCISIONS POUR TENTER DE FAVORISER LA FIDÉLISATION ET LE RECRUTEMENT

► Le Conseil d'Administration fédéral porte **l'indemnité kilométrique à 0,40 €/km** à compter du 1er janvier 2022 et ajoute au plus fort de l'augmentation des tarifs des carburants, une participation exceptionnelle complémentaire de 0,02 €/km (pour les mois de février et mars 2022).

► Achat de 3 véhicules complémentaires pour la flotte de prêt de la fédération

La flotte fédérale de 10 véhicules de prêt se révélant à certaines périodes trop juste pour répondre à tous les besoins,

Notre activité

la fédération a répondu à l'appel à candidature lancé par la CARSAT auprès des structures conventionnées pour subventionner sous certaines conditions l'achat de véhicules éco-responsables, (voitures électriques ou hybrides et vélos électriques). La fédération a fait l'acquisition de 2 nouvelles voitures et 2 associations ont également souhaité acquérir un véhicule. Au total, ce sont aujourd'hui 6 associations qui possèdent un véhicule, qui s'ajoutent au parc de prêt de 13 véhicules de la fédération.

> Engagement de 3 associations du réseau dans l'expérimentation des « équipes solidaires »

Devant les difficultés de recrutement, de fidélisation, d'attractivité... différentes expériences ont été tentées pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail. Nombre d'entre elles sont inspirées des équipes autonomes de types « Buurtzorg ». Ces différentes expériences montrent des résultats encourageants :

- une plus grande proximité entre les salariés d'intervention,
- une plus grande collaboration entre les salariés administratifs et les salariés d'intervention,
- un sentiment d'appartenance à une équipe,
- un travail plus motivant et une satisfaction des salariés,

qui se traduisent par une diminution de l'absentéisme, du turn-over et par une diminution du nombre de kms parcourus ...

Le Conseil d'Administration a validé à l'unanimité la mise en place de cette expérimentation avec le concours du cabinet de consultants Org-Intégra pour en accompagner la mise en œuvre. Les associations de Brignais-Vourles, de Chamousset en Lyonnais et de Limonest se sont portées candidates.

La transformation principale consiste à la mise en place d'un véritable travail en petites équipes de 8/10 salariés avec une mission commune : servir un groupe de bénéficiaires. C'est aussi un cadre d'intervention et des limites qui laissent une certaine liberté d'organisation, une vie d'équipe avec des temps collectifs et une véritable envie de faire « ensemble », un management ad'hoc.

> Diverses actions de recrutement poursuivies en 2022 avec notamment :

- La diffusion des offres sur tous les sites emploi, le sourcing de candidats et la préqualification des profils sélectionnés,
- La présentation des métiers de l'ADMR auprès des écoles (MFR, Bac Pro SAPAT, ASSP...),
- La participation à plus d'une vingtaine d'événements (forums, rencontre entreprises/jeunes etc.),
- La mise en place d'une communication régulière « Et ça, c'est chouette » présentant les avantages d'intégrer l'ADMR sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram,
- Un partenariat avec Pôle Emploi amplifié : plusieurs sessions MRS (Méthode de Recrutement par Simulation) et DP (Détection de Potentiels) organisées, intégration de l'ADMR 69 au groupe des cellules opérationnelles pour le recrutement (moments d'échange et de partage entre les acteurs de l'emploi du Service à la Personne sur le Territoire), participation aux forums,
- La mise en place d'un kit de recrutement solide, disponible pour toutes les associations du réseau, comprenant : affiches, flyers, marque-pages, totems, goodies, banderoles, films et diaporama à disposition,
- La sensibilisation du recrutement auprès de tous les salariés administratifs des associations ADMR 69 qui ont pu bénéficier d'animations lors de leur habituelle réunion de « mises à jour des connaissances », portant sur l'accueil des candidats (physique ou téléphonique), l'intégration de nouveaux salariés et des échanges/conseils sur le recrutement. Ces temps de partage ont été très appréciés et ont permis d'uniformiser les bonnes pratiques.



UNE NOUVELLE ORGANISATION DU RÉSEAU POUR DES PARTENARIATS RENFORCÉS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE ET LA MÉTROPOLE DE LYON

Dans la droite ligne de l'axe 1 de son projet de service validé à l'occasion de l'Assemblée Générale 2022, la Fédération ADMR Rhône et Métropole de Lyon, a œuvré avec les deux collectivités pour obtenir le transfert des autorisations vers la fédération. C'est chose faite depuis début 2023, et c'est ce changement de lien institutionnel qui a permis la signature d'un CPOM avec chacune des collectivités. Ce transfert des autorisations facilitera sans aucun doute, la mise en œuvre de futurs services autonomie à domicile.

Cette transformation sera accompagnée de la prochaine signature de mandats de gestion entre la fédération et chacune des associations locales, pour formaliser les liens et la responsabilité de chaque entité du réseau.

LA SIGNATURE DE CONTRATS PLURI ANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON

Après avoir participé à différents groupes de travail, la fédération ADMR Rhône et Métropole de Lyon a répondu aux appels à candidature, et a été retenue pour la signature du CPOM de chacune des collectivités.

Ces contrats règlementent nos interventions auprès des bénéficiaires de l'APA et la PCH. Ils définissent les objectifs et les engagements de chacune des parties, et précisent également les moyens alloués pour y parvenir (tarifs des interventions prises en charge, bonus...).

La situation des deux collectivités étant distincte (rural/urbain, nombre de prestataires, démographie, emploi, ...) les contrats proposés par le Département du Rhône et par la Métropole de Lyon sont différents.

Ils présentent cependant un certain nombre de similitudes mettant l'accent sur les exigences suivantes :

- garantir la qualité de la prise en charge de l'usager (couverture territoriale, continuité de service, amplitude horaire)
- encadrer les tarifs et limiter le reste à charge des usagers
- mettre en place des actions de prévention de la perte d'autonomie, de lutte contre l'isolement
- valoriser les conditions de travail et améliorer la qualité de vie au travail (tutorat, formation, analyse de la pratique, prévention des risques, réunion de service)
- promouvoir les métiers de l'autonomie
- développer les partenariats

En contrepartie, les collectivités s'engagent à soutenir financièrement les signataires par des dotations financières complémentaires, et pour ce qui concerne les structures de la branche de l'aide à domicile, le financement du surcoût de l'avenant 43.

Parmi les différences entre les 2 collectivités, notons que le Département apporte un fort soutien à la mobilité des salariés, quand la Métropole met l'accent sur l'accompagnement des personnes les plus lourdement dépendantes.

PREMIÈRE ANNÉE D'EXERCICE POUR LA MICRO-CRÈCHE ADMR DE THURINS

L'ouverture initialement prévue en septembre 2021, a eu lieu le 7 février 2022, avec des retards dus à la crise sanitaire et aux travaux de construction du local.

Face à ce retard, les parents intéressés ont été contraints de trouver des solutions alternatives, qu'ils ont conservées à l'ouverture de la crèche. Le taux de remplissage a donc été très faible jusqu'à septembre 2022, impactant fortement l'équilibre financier de la structure pour l'exercice 2022.

La fédération a soutenu l'association ADMR de Thurins en lui accordant une aide exceptionnelle.



Inauguration le 8 octobre 2022 en présence de M. Rochas (sous-préfet), Mme Cruz (conseillère régionale), M. Julien (conseiller départemental), M. le maire Claude Claron, M. Malosse (communes des Vallons du Lyonnais), et Mme Galland (CAF).

Notre activité

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DES NOUVEAUX SCHÉMAS DES SOLIDARITÉS DU DÉPARTEMENT ET DE LA MÉTROPOLE

Les deux collectivités (Conseil Départemental du Rhône et Métropole de Lyon) ont souhaité associer l'ensemble de ses partenaires à l'élaboration du prochain schéma des solidarités 2023-2028. Plusieurs bénévoles et salariés du réseau ont ainsi participé à différents groupes de travail organisés sur les différentes politiques publiques des solidarités. Ces travaux ont permis l'écriture des nouveaux schémas des solidarités qui viennent d'être adoptés.

PARTICIPATION AU FORUM DES 75 ANS DE L'ADMR À NANTES LES 17 ET 18 NOVEMBRE

Programmé à l'origine pour les 75 ans de l'ADMR, ce forum a dû être plusieurs fois retardé à cause de la crise sanitaire. Plus de 2 500 personnes (bénévoles, salariés, élus, financeurs ...) se sont retrouvées à Nantes, pour partager pendant 2 journées, de nombreuses expériences et rencontres inspirantes.

L'occasion d'un enrichissement mutuel et surtout une énergie dynamisante pour les bénévoles comme pour les salariés. La fédération ADMR Rhône et Métropole de Lyon était représentée par 10 personnes.



ECRITURE DU PROJET DE SERVICE FÉDÉRAL ET DES PROJETS DE SERVICE DES ASSOCIATIONS

Après l'écriture du projet de service fédéral qui a été validé lors de notre Assemblée Générale en 2022 et dont la synthèse est présentée dans ce rapport d'activité, des travaux ont été engagés pour l'écriture du projet de service de chaque association.

A partir d'une trame collective construite en se basant sur le projet de service fédéral, 6 salariés de la fédération formés par le cabinet Stratélys se partagent l'accompagnement des associations.

Pour chaque association, c'est l'occasion d'une mise en place de groupes de travail et de réflexions individualisées et de se projeter en prenant en compte l'environnement et les attentes des bénéficiaires et des salariés propres à chaque structure.

Souvent envisagés comme contraignants, ces travaux se révèlent appréciés pour le temps d'écoute qu'ils procurent à chacun : bénévoles, salariés, bénéficiaires et partenaires. Ces projets de services définissent les priorités d'action des 5 prochaines années de chaque association. L'ensemble des projets de services des associations devrait être terminé en 2023.

Les projets

LA RÉFORME DES SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE

A défaut de la loi « grand Âge et autonomie » attendue, c'est la loi de financement de la sécurité sociale 2022 (LFSS 2022) publiée au Journal officiel du 24 décembre 2021, qui a décrit les nouvelles mesures devant permettre d'anticiper le vieillissement de la population.

Son article 44 a déjà permis la mise en place de tarifs planchers pour l'APA et la PCH, et la création de la dotation « qualité » (objet des CPOMs récemment signés).

Il crée également, à horizon 2023, les « Services Autonomie à Domicile (S.A.D.) » qui viennent proposer à la fois une activité d'aide et de soins à domicile.

Cette évolution doit permettre à terme une réponse coordonnée pour les usagers dans une démarche de prise en charge globale, de guichet unique et de logique de parcours.

Les S.A.D sont donc appelés à remplir à la fois et de façon coordonnée, les missions des actuels services d'aide (SAAD) et de soins (SSIAD) sur le modèle des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).

Un décret fixera d'ici juin 2023 le cahier des charges que devront respecter les services autonomie à domicile.

A l'inverse, les ex-SSIAD devront eux obligatoirement intégrer (dans un délai de 2 ans) une réponse d'aide à domicile en se rapprochant/fusionnant avec des services de soins existants ou en sollicitant une nouvelle autorisation.

Ils auront un délai de 2 ans à compter de la publication du décret pour se compléter d'une activité d'aide et demander une autorisation comme services autonomie « aide et soins » auprès de l'ARS et du Conseil Départemental.

En parallèle, une réforme du financement des SSIAD est en cours pour mieux prendre en compte les caractéristiques des patients pris en charge.

Il est également prévu l'ajout d'une dotation versée par l'ARS afin de financer des temps de coordination pour garantir le fonctionnement intégré de la structure, et la cohérence des interventions au domicile de la personne accompagnée.

Différentes réunions d'informations ont été organisées en 2022 pour appréhender cette réforme, mais le décret attendu pour le 30 juin et la position des autorités de tutelles restent des éléments clés pour aller plus loin, notamment dans le positionnement des SSIAD présents sur les 2 collectivités territoriales.

RÉALISATION D'UN AUDIT DE LA FÉDÉRATION EN VUE D'UNE RÉORGANISATION

La fédération a souhaité interroger son organisation pour l'adapter aux besoins du réseau et aux évolutions de la réglementation. Pour cela, un audit a été réalisé par un consultant en décembre 2022. 47 personnes (bénévoles, salariés administratifs, de la fédération et des associations) ont été rencontrées.

Les principales préconisations de cet audit mettent en avant :

- La nécessité d'harmoniser, de coordonner et de renforcer l'accompagnement de TOUTES les associations par secteur géographique.
- La nécessité de mettre des moyens pour la diversification de l'activité (réponses aux appels à projets, ...), le recrutement de bénévoles.
- La nécessité de mutualiser les moyens et de réduire le ratio administratif.
- Le besoin de renforcer le suivi qualité, notamment dans le cadre de la signature des CPOMs.

Pour cela, une modification de l'organigramme de la fédération a été proposée, avec notamment une organisation centrée sur 4 « Pôles » et la création de postes de « référents de secteur » :

- avec des missions obligatoires comme par exemple l'aide au respect de la réglementation (RH, CPOM, vie associative, qualité, vie de secteur ...)
- et des missions optionnelles (à la carte en fonction des besoins de chaque association : aide au recrutement, lien avec les partenaires ...)

Des réflexions suivies par un COPIL sont engagées avec l'objectif que ces changements soient opérationnels au 1^{er} janvier 2024.

ATELIERS NUMÉRIQUES :

La fédération a été retenue suite à un nouvel appel à projet de la CARSAT pour la mise en place d'ateliers d'initiation au numérique pour les personnes âgées, avec une nouvelle formule plus économique basée sur des tablettes reconditionnées.

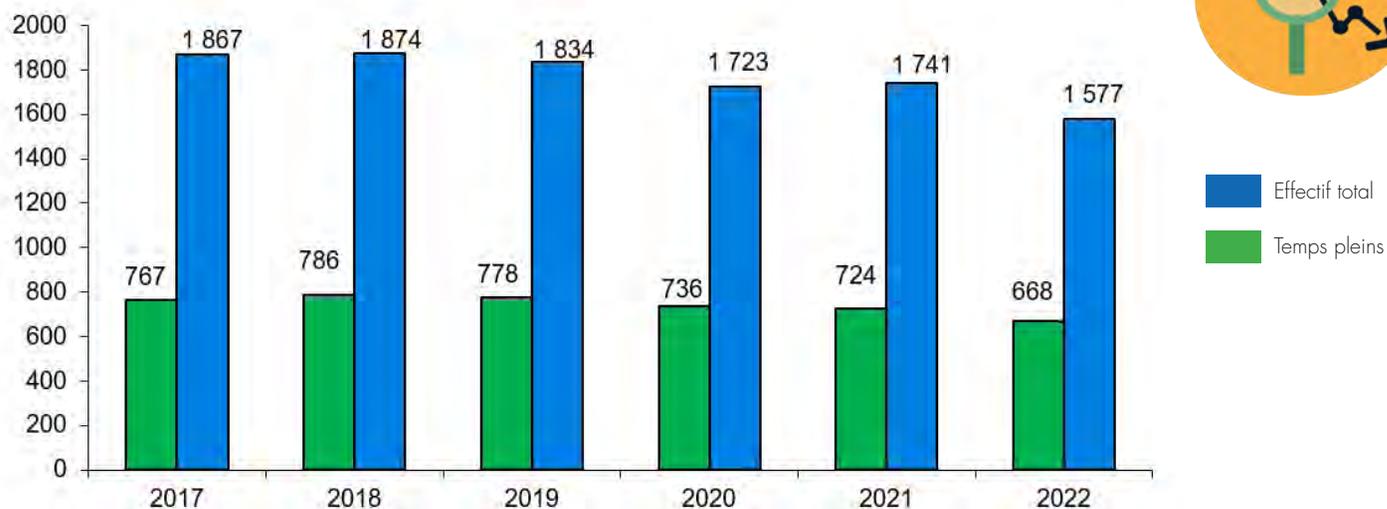
12 ateliers seront financés : 6 auront lieu en 2023 et 6 en 2024.

Notre activité

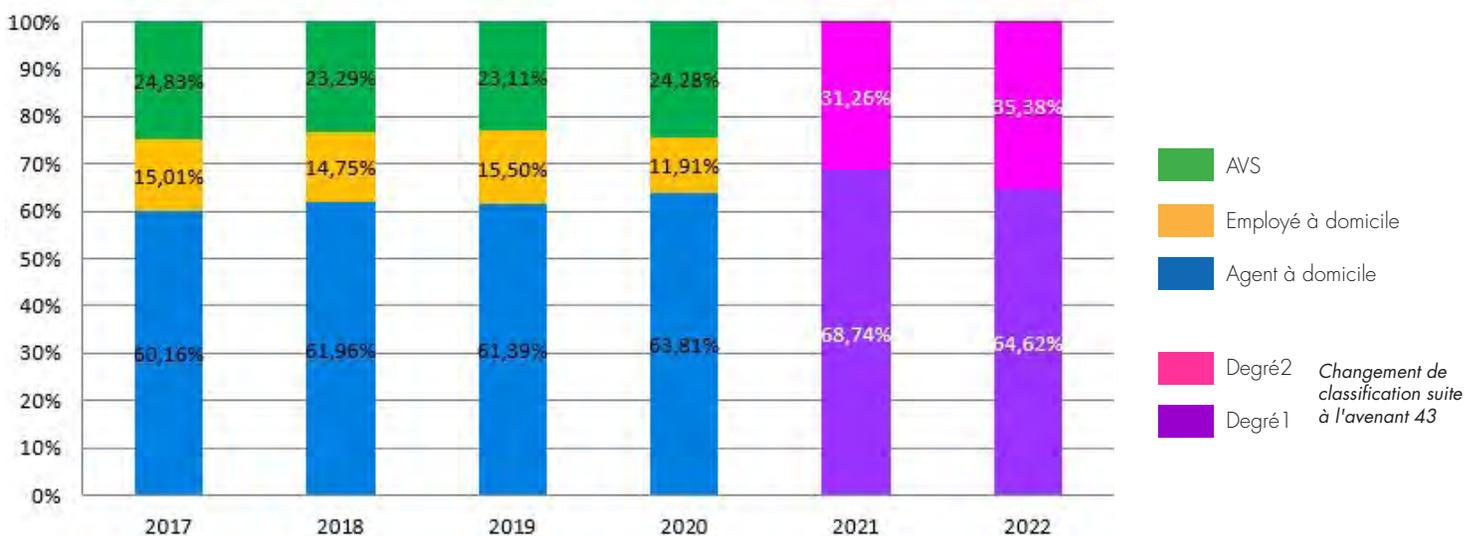
Les salariés ADMR, le coeur de notre réseau

Les salariés ADMR sont le maillage essentiel de notre réseau : ce sont des acteurs de proximité, en prise directe avec les besoins des familles et des personnes. Les personnels d'intervention (aide à domicile, TISF, aide-soignant...), les personnels d'établissements et les personnels administratifs (des associations ou de la fédération) permettent de faire fonctionner notre réseau ADMR et de délivrer des services auprès de tous, à tout âge de la vie et sur une grande partie du territoire du Rhône et de la Métropole de Lyon.

ÉVOLUTION DE L'FFECTIF



ÉVOLUTION DES AIDES À DOMICILE PAR CATÉGORIE EN ETP



NOS ENGAGEMENTS EN 2022

LA MOBILITÉ DES SALARIÉS :

- Flotte de **13 véhicules** à disposition des salariés d'intervention (dont 3 véhicules hybrides).
- **2 935 jours de prêt** auprès de **67 salariés** pour une durée moyenne de prêt de 44 jours.
- **14 salariés** inscrits dans notre offre Care Makers, un partenariat permettant au salarié d'acquérir un véhicule en LOA (Location avec Option d'Achat).

LES SERVICES À DISPOSITION :

- Plateforme d'écoute Pros-Consulte.
- Service social «Interface».

LE PARRAINAGE :

- Pour nous aider à trouver des candidats, une prime parrainage d'une valeur de **100 €** a été mise en place pour les salariés d'intervention. **20 salariés ont reçu la prime en 2022.**

COMMISSION SALARIÉS ADMINISTRATIFS :

- Plusieurs documents législatifs ou pratiques sont désormais directement accessibles sur les téléphones pour en faciliter l'accès et limiter l'impact écologique des impressions papier
- Formations : proposition de nouvelles formations « optimisation du travail en équipe » et « troubles de la santé mentale »
- Approche de l'analyse de la pratique des salariés administratifs : une demi-journée a été proposée au printemps. Peu de salariés ont participé mais tous plébiscitent cet espace de communication.
- Mises à jour des connaissances des salariés administratifs : une demi-journée à la fédération pour sensibiliser les salariés administratifs sur leur rôle en tant qu'acteurs pour le recrutement et la fidélisation des intervenants à domicile.

COMMISSION DU PERSONNEL :

- Mise en place d'une politique logement pour prioriser les demandes de logement ACTION LOGEMENT en collaboration avec INTERFACE
- Mise à jour des documents liés aux entretiens professionnels
- Diffusion d'un tableau délimitant les limites d'intervention du métier
- Mise à jour du règlement intérieur suite aux nouvelles dispositions légales
- Réflexion sur le contenu des réunions d'équipe et proposition de thèmes d'animation
- Mise à jour des fiches de poste du personnel support et personnel d'intervention suite à l'avenant 43

COMMISSION MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE :

- Refonte de la formation d'intégration : pour une formation plus rapide suite à l'embauche, les 5 jours de formation d'intégration en présentiel se sont transformés en 3 sessions de 2h en e-learning, suivi de 2 jours de formation en présentiel. La commission a choisi l'organisme DFORMPRO pour la formation à distance
- Organisation en intra d'une formation complète au DEAES. Cette formation a débuté en juin 2022 et se terminera en novembre 2023. Il s'agit d'une formation en alternance (dispositif Pro A = alternance pour les salariés en CDI)
- Diffusion du kit de conduite à tenir en cas de risques sous forme de classeur dans les associations et dans le téléphone des intervenants

COMMISSION QUALITÉ :

- Elaboration et diffusion du règlement de fonctionnement : outil obligatoire du dossier client, le règlement de fonctionnement précise et complète le livret d'accueil client et le contrat de prestation. Il est révisable tous les 5 ans.
- Rénovation de la trame de l'enquête annuelle de satisfaction des clients : présentation plus actuelle, ajout de questions en lien avec des critères de l'auto-évaluation Nova.
- Refonte de la trame d'entretien professionnel et de la trame d'entretien d'état des lieux de parcours professionnel suite à l'utilisation des grilles d'évaluation réalisées par la branche de l'aide et du soin à domicile. Ces modifications avaient pour but d'être en conformité avec l'évolution du droit du travail et d'éviter les redondances avec les grilles d'évaluation.
- En fin d'année, la commission a entamé un travail sur la définition à donner : Réclamation / remontée d'information / évènement indésirable / évènement indésirable grave. Les travaux seront poursuivis en 2023 en associant les salariés administratifs des associations.





La formation du personnel

Ce sont 665 personnes du réseau, bénévoles ou salariés qui ont participé à une ou plusieurs formations en 2022, pour un total 11 777 heures.

Cette année a été celle qui voit la mise en œuvre de formations pérennes en e-learning.

Une opportunité de prise en charge financière (PROA 100%) a permis l'organisation d'un groupe de formation complète au DEAES pour 14 personnes.

FORMATIONS INTEGRATION :

Intégration des nouveaux intervenants, des nouveaux salariés administratifs et des nouveaux bénévoles.

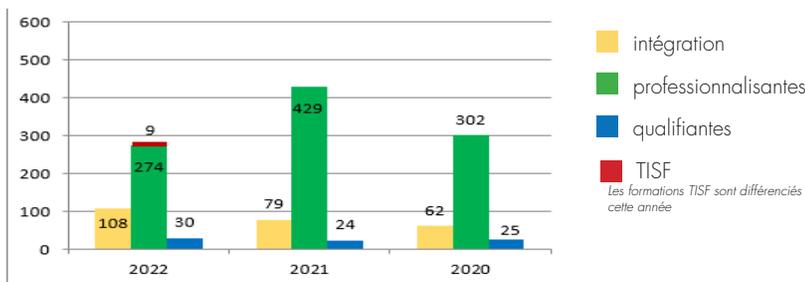
FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES :

Il s'agit principalement de formations courtes, visant à adapter les compétences aux missions attendues, ainsi que l'analyse de la pratique professionnelle, visant à prévenir les risques professionnels.

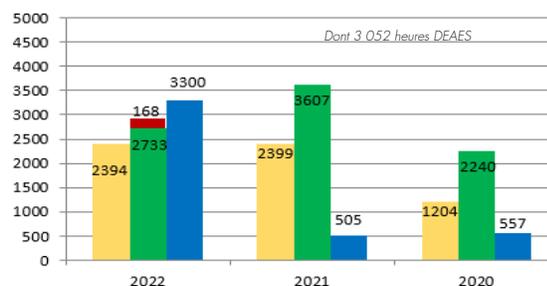
FORMATIONS QUALifiantES :

Accompagnement à la Validation des acquis de l'expérience ou formation complète pour le DEAES, AFGSU et recyclage...

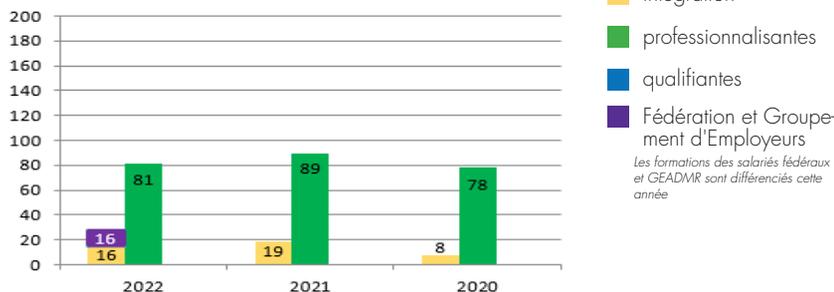
Intervenant à domicile
Nombre de stagiaire



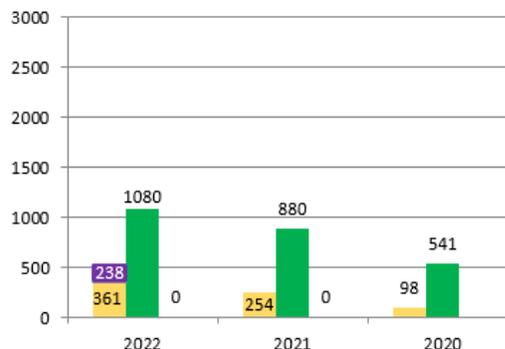
Intervenant à domicile
Nombre d'heures



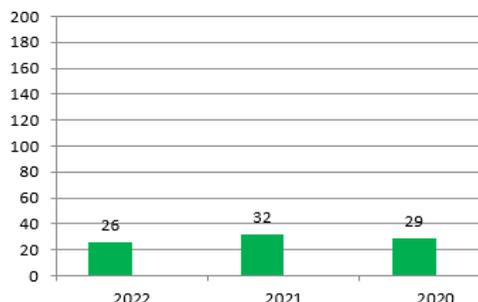
Salariés administratifs et encadrement
Nombre de stagiaire



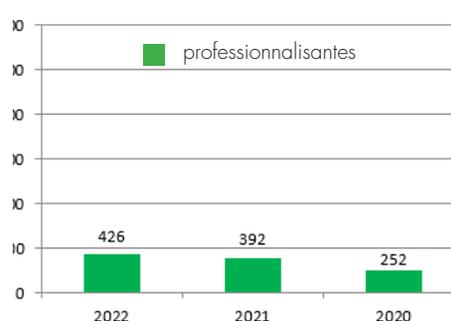
Salariés administratifs et encadrement
Nombre d'heures



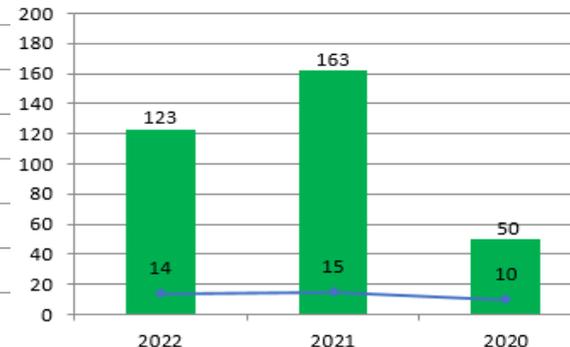
Personnel des SSIAD
Nombre de stagiaire



Personnel des SSIAD
Nombre d'heures



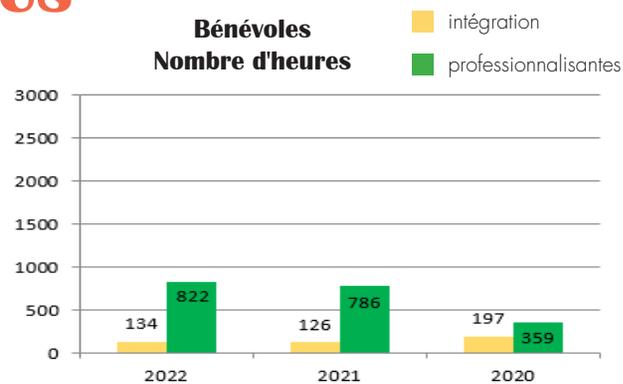
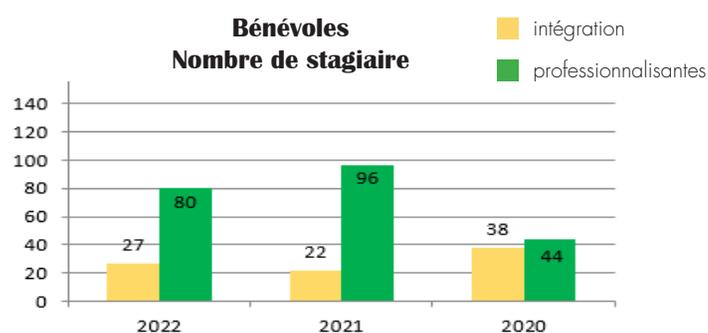
Personnel des résidences
Formation professionnalisante



Notre activité

	Intégration nouveaux intervenants à domicile	Intervenants à domicile	TISF	VAE et DEAES	Intégration nouveaux salariés administratifs	Salariés administratifs	Accueil nouveaux bénévoles	Bénévoles	Autres	TOTAL
ADMR Anse	82	111				21				132
ADMR Beaujeu	96	63		48	18	11	6	39		184
ADMR Beaujolais	7	42		7		11				60
ADMR Bessenay	99	105		413		52	30	88		688
ADMR Brignais-Vourles	102	154				67	6	15		241
ADMR Brindas	35	28				7		42		77
ADMR Chamousset en Lyonnais	147	97		112		70	18			297
ADMR Chaponost	45	7		7		39	20	30		102
ADMR Charly-Vernaison	136	112		420	46	42		68		688
ADMR Chasselay-Lissieu	55	32			18	4		42		95
ADMR Chatillon	54	120		24		28				172
ADMR Chazay d'Azergues	106	35			25	11				70
ADMR Civrieux-Dommartin-Lozanne-Marcilly	35	14			25	39		10		87
ADMR Cœur des Pierres Dorées	33	91		7		21	12	14		145
ADMR Coteaux d'Azergues	139	105				21		46		172
ADMR Dardilly	47	63		24		32		28		147
ADMR Ecully	77	56		245	18	39	6	7		370
ADMR Enfance et parentalité 69			168		14	21	6			209
ADMR Est Lyonnais	36	28			39	28		15		109
ADMR Grézieu-Vaugneray	93	75		7		46	12	40		180
ADMR Grosne Sorain	87	77		245		28		20		370
ADMR Haut Beaujolais	28	21								21
ADMR Hauts du Lyonnais	68	189		686		87		46		1008
ADMR La Brévenne	94	112			18	35		19		184
ADMR La Tour de Salvagny	26	63		245		21	6	10		345
ADMR L'Arbresle	93	133		507	14	18		7		679
ADMR Lentilly	38	42				38		20		100
ADMR Limonest	7	56		224		18		21		319
ADMR Lyon	7	74		24		11				109
ADMR Millery	71	114			46	28		71		258
ADMR Ouest Métropole	70	98			21	21		28		168
ADMR Pays Mornantais	13	70		7		16		42		134
ADMR Pommiers	54	63				48	6	32		149
ADMR Pontcharra/Turdine	143	98		24		35				157
ADMR Quincieux-Les Chères	63	49			32	32	6	5		123
ADMR St Germain-Nuelles-Bully	28	4				18				22
ADMR Tarare-Soannan	35	91		24		21		14		150
ADMR Thurins	45	42			32	4		7		84
SSIAD Anse-Limonest									91	91
SSIAD du Sud Ouest Lyonnais									95	95
SSIAD L'Arbresle-Ecully									149	149
SSIAD St Laurent de Chamousset									91	91
Résidence des Pins										
Résidence La Roche d'Ajoux									80	80
Résidence Le Colombier									43	43
Fédération									238	238
TOTAL	2394	2733	168	3300	361	1080	134	822	787	9384

La formation des bénévoles



COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET BÉNÉVOLES :

- Animation de deux journées "accueil nouveaux bénévoles".
- Lancement d'un cycle de formation et de partage d'expériences pour les nouveaux présidents et vice-présidents, de septembre 2021 à juin 2022.
- Diffusion d'un support « Osez le bénévolat », qui présente les différentes missions des bénévoles en association.
- Mise en place d'un binôme administrateur et salarié au niveau fédéral, chargé d'animer le réseau des référents de la vie associative dans chacune des associations.

Le détail de l'activité des associations

Association	Auxiliaire familiale		TISF		Personnes Agées		Personn Handicap
	heures	benefs	heures	benefs	heures	benefs	heures
ADMR ANSOISE	304	10	-	-	11 968	128	318
ADMR L'ARBRESLE	431	13	-	-	16 969	164	1 915
ADMR BESSENAY	134	6	-	-	12 083	106	2 379
ADMR BRIGNAIS-VOURLES	150	9	-	-	23 901	221	3 731
ADMR CHAPONOST	30	2	-	-	7 575	58	948
ADMR CHASSELAY-LISSIEU	271	7	-	-	9 035	109	101
ADMR CHATILLON	397	12	-	-	12 459	118	967
ADMR CHAZAY-BELMONT-ST JEAN	233	7	-	-	8 448	92	510
ADMR OUEST METROPOLE	61	5	-	-	13 125	169	1 939
ADMR DARDILLY	263	4	-	-	8 122	95	1 695
ADMR ECULLY	267	3	-	-	15 934	142	748
ADMR GREZIEU-VAUGNERAY	213	13	-	-	19 588	174	733
ADMR LENTILLY	193	12	-	-	18 304	173	1 718
ADMR LIMONEST	281	15	-	-	10 375	120	1 188
ADMR CIVRIEUX-DOMM-LOZA-MARC	56	3	-	-	7 799	87	1 663
ADMR BRINDAS	146	9	-	-	5 394	66	111
ADMR MILLERY	223	10	-	-	20 386	194	3 002
ADMR HAUT-BEAUJOLAIS	271	5	-	-	7 137	70	385
ADMR POMMIERS	317	7	-	-	20 905	172	3 444
ADMR PONTCHARRA/TURDINE	446	13	-	-	20 611	163	823
ADMR QUINCIEUX	445	11	-	-	12 412	110	816
ADMR LA BREVENNE	119	9	-	-	16 517	171	2 560
ADMR ENFANCE ET PARENTALITE 69	-	-	12 042	286	-	-	-
ADMR ST GERMAIN-NUELLES-BULLY	70	5	-	-	6 251	78	1 499
ADMR GROSNE-SORNIN	145	4	-	-	15 845	119	1 016
ADMR CHAMOUSSET EN LYONNAIS	865	25	-	-	31 614	320	2 371
ADMR DES COTEAUX D'AZERGUES	219	13	-	-	14 543	136	2 056
ADMR DES HAUTS DU LYONNAIS	1 085	31	-	-	38 866	383	5 479
ADMR TARARE SOANNAN	494	18	-	-	10 100	113	2 340
ADMR DU COEUR DES PIERRES DOREES	60	3	-	-	11 725	93	4 210
ADMR THURINS	115	4	-	-	9 108	102	594
ADMR LA TOUR DE SALVAGNY	159	8	-	-	14 830	169	2 373
ADMR CHARLY-VERNAISON	293	10	-	-	16 576	169	1 886
ADMR DE L EST LYONNAIS	141	13	-	-	11 226	132	1 965
ADMR LYON	64	5	-	-	15 016	224	495
ADMR BEAUJEU	744	22	-	-	15 815	164	993
ADMR DU PAYS MORNANTAIS	445	28	-	-	16 833	190	1 257
ADMR DU BEAUJOLAIS	173	6	-	-	11 188	98	2 890
	10 319	380	12 042	286	538 581	5 392	63 116

d'aide à domicile par service



Personnes handicapées	Aide de confort		Garde d'enfants		Personnes morales		Lutte contre l'isolement		Total général	
	heures	benefs	heures	benefs	heures	benefs	heures	benefs	heures	benefs
5	886	11	-	-	43	1	-	-	13 519	155
15	309	6	1	1	-	-	-	-	19 625	199
8	421	10	-	-	11	1	-	-	15 028	131
9	951	16	-	-	-	-	-	-	28 734	255
6	94	3	-	-	-	-	-	-	8 647	69
6	694	15	31	1	-	-	-	-	10 130	138
9	1 566	24	208	2	27	1	-	-	15 625	166
5	767	14	-	-	-	-	-	-	9 957	118
10	6	1	-	-	66	1	-	-	15 196	186
2	70	2	-	-	-	-	-	-	10 150	103
8	8	1	30	1	-	-	-	-	16 987	155
8	1 245	17	-	-	-	-	-	-	21 778	212
13	917	16	267	2	-	-	-	-	21 399	216
11	568	10	-	-	-	-	-	-	12 411	156
7	215	3	-	-	-	-	-	-	9 732	100
3	124	4	-	-	-	-	-	-	5 775	82
13	1 826	32	25	1	-	-	-	-	25 463	250
5	459	9	-	-	51	1	-	-	8 303	90
13	1 597	26	315	2	-	-	-	-	26 578	220
8	892	23	114	2	-	-	-	-	22 886	209
10	1 270	19	105	1	-	-	-	-	15 047	151
13	448	14	-	-	-	-	-	-	19 644	207
-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 042	286
5	575	12	178	2	-	-	-	-	8 573	102
7	99	4	-	-	27	1	-	-	17 132	135
18	717	15	-	-	-	-	-	-	35 568	378
9	694	11	175	1	-	-	-	-	17 687	170
42	497	12	-	-	-	-	-	-	45 928	468
20	476	10	626	5	-	-	-	-	14 036	166
9	649	11	-	-	-	-	46	5	16 689	121
7	10	3	-	-	-	-	-	-	9 826	116
8	3 503	46	360	4	-	-	-	-	21 225	235
9	1 596	17	-	-	169	3	-	-	20 520	208
15	137	3	-	-	-	-	-	-	13 468	163
9	3 795	64	-	-	-	-	-	-	19 369	302
11	1 377	20	61	1	-	-	-	-	18 990	218
10	1 026	17	-	-	-	-	-	-	19 561	245
5	579	15	-	-	-	-	-	-	14 830	124
371	31 064	536	2 495	26	393	9	46	5	658 055	7 005

Notre activité

L'aide aux familles et à la parentalité

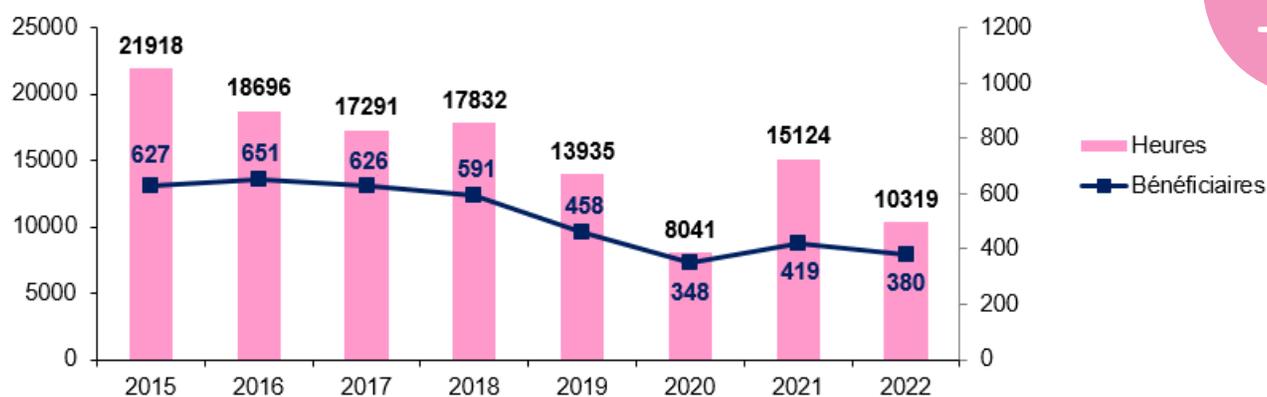
Le service famille, c'est 666 familles aidées à domicile en 2022, soit avec des professionnels « AVS » (auxiliaires à la vie sociale), dans le cadre d'un soutien à la vie quotidienne, soit avec des TISF (techniciens de l'intervention sociale et familiale), dans le cadre d'un soutien global.

26 familles ont aussi bénéficié de garde d'enfants à leur domicile, par des salariés d'associations ADMR locales.

Ces familles sont aidées dans le cadre de prises en charge de la CAF, de la MSA, en lien avec des événements de la vie d'une famille (la grossesse, la naissance, la maladie, le décès, la séparation des parents...) ; elles sont aussi susceptibles d'être aidées dans le cadre de prises en charge du Département du Rhône, ou de la Métropole de Lyon, au titre de la prévention enfance.

AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE (AVS)

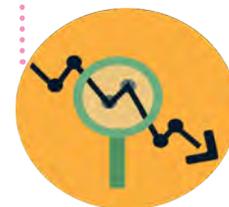
ÉVOLUTION DES HEURES D'INTERVENTION



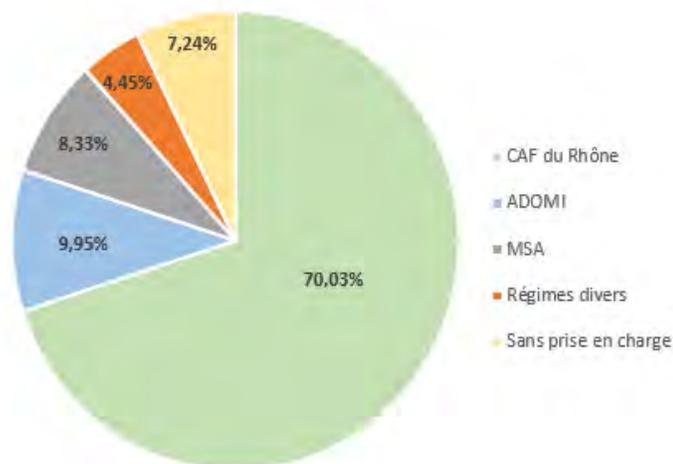
Évolution
2021/2022

-32 %

Heures
Bénéficiaires



RÉPARTITION DES HEURES PAR PRISE EN CHARGE



HEURES D'INTERVENTION AUPRÈS DES FAMILLES PAR MOTIF ET FINANCEUR

	CAF	MSA	autres	Total
Accompagnemnt reprise emploi	52			52
Agrandissement de la famille	121	94		215
Autres			2338	2 338
Décès d'un parent	164			164
Décès d'un enfant	49			49
Famille nombreuse	128	160		288
Grossesse	860	121	10	991
Naissance	3050	201		3251
Rupture Familiale	0	85		85
Santé parent	2 252	116	2	2 368
Santé enfant	469	83		551
Séparation	83			83
Situation Familiale Difficile				
TOTAL	7 228	860	2349	10 437

Nous faisons appel à l'ADMR via l'association « Enfance et Parentalité » depuis presque 1 an et nous sommes vraiment ravis.

Dans le cadre d'une pathologie lourde de notre fils, l'assistante sociale nous a fait part de la possibilité de bénéficier d'une aide de la part de TISF. Nous avons alors rencontré la responsable du service, pour déclencher la mise en place des interventions. Elle a été très agréable, à l'écoute et disponible.

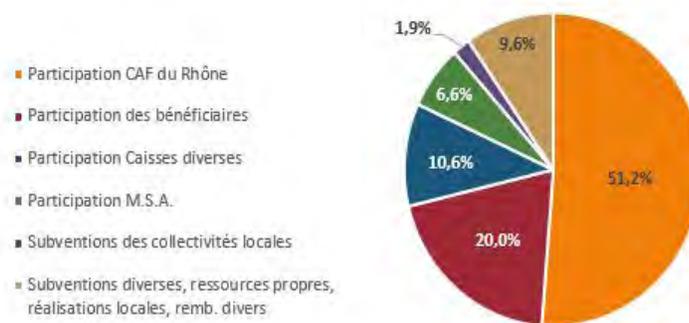
Nous avons ainsi rencontré Dolores et Ophélie (ainsi que Sandrine à quelques reprises). Elles sont toujours de bonne humeur (ce qui fait du bien quand la situation nous concernant n'est pas évidente), disponible, à l'écoute de notre fils et de son rythme.

En effet, elles s'adaptent beaucoup à lui et son rythme. S'il dort, elles nous aident dans les tâches ménagères (pliage du linge, aspirateur ou encore les sols) et lorsqu'il est en phase d'éveil, elles sont source de propositions pour des activités manuelles (peinture, coloriage, puzzle), ludique ou des activités pour développer sa motricité fine et globale.

Nous avons également des contacts téléphoniques avec Anaïs afin de modifier un planning ou annuler une intervention. Elle est toujours agréable, gentille, disponible, à l'écoute et empathique. Nous sommes très satisfaits de l'association et nous ne voulons pas que ça s'arrête...



QUI FINANCE ?



TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)



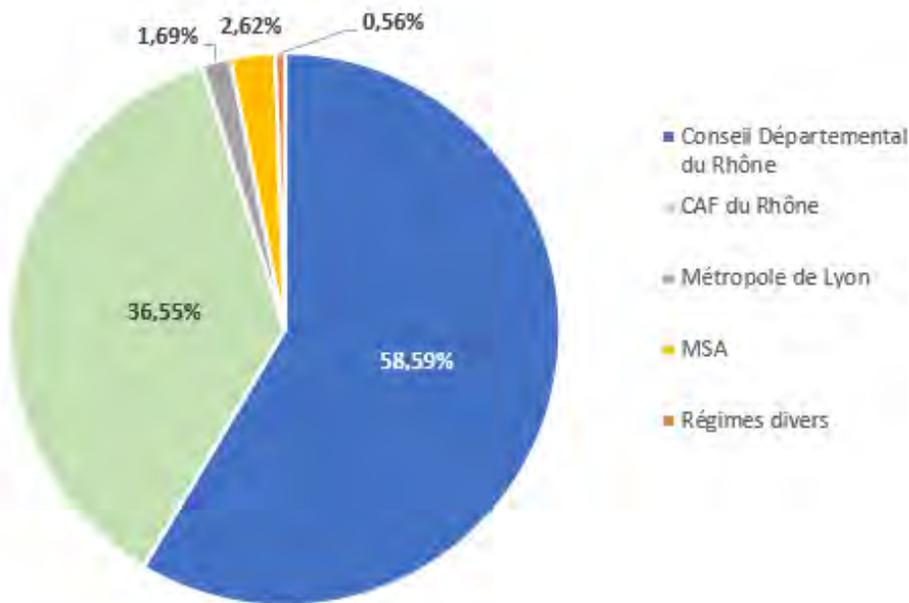
Travailleur social à part entière, le TISF soutient et accompagne les familles à leur domicile. Son champ d'intervention est centré sur les difficultés rencontrées par les familles, avec un rôle d'accompagnement social, d'insertion et de soutien à la fonction parentale.

ÉVOLUTION DES HEURES D'INTERVENTION



Évolution
2021/2022
-34 %

RÉPARTITION DES HEURES PAR PRISE EN CHARGE



HEURES D'INTERVENTION AUPRÈS DES FAMILLES PAR MOTIF ET FINANCEUR

	CAF	Conseil Dép.	MSA	Metropole	autres	Total
Accompagnem reprise emploi						0
Agrandissement de la famille	138					138
Autres					69	69
Décès d'un Parent	38		7			45
Décès d'un enfant						0
DEMENAGEMENT	30					30
Famille nombreuse	24					24
Grossesse	148		79			227
Naissance	2796		115			2911
Rupture Familiale	14					14
Santé enfant	374		0			374
Santé parent	681		10			691
Séparation	131					131
Situation Familiale Difficil		7 160		203		7 362
Vie scolaire	30					30
TOTAL	4 404	7 160	211	203	69	12 046

Le métier de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale, plus communément appelé TISF, a pour vocation d'intervenir auprès d'un public en difficulté. Qu'il soit ponctuel ou de plus longue durée, le soutien apporté a pour but d'accompagner les usagers vers l'autonomie ou de les aider à retrouver cette autonomie qui pourrait être perturbée par un évènement de la vie (naissance, maladie, handicap, divorce...).

L'intervention auprès des familles se façonne, se construit et se déconstruit au fil du temps, des expériences et des situations. Il s'avère difficile, sinon quasi impossible, d'aborder l'intervention comme un tout uniforme, un savoir forgé, défini ou pragmatique.

Intervenir c'est se situer en interaction, agir sur une situation, lui donner un sens. » ³ <https://www.cairn.info/intervenir-aupres-des-familles>, Mis en ligne sur Cairn.info

Témoignages

Flore, stagiaire TISF

"Ce temps de stage m'a fait travailler sur moi, mes limites et mes compétences. Il a développé mon esprit d'ouverture au monde, et a révélé en moi ma capacité d'adaptation, la relativité dans les situations. Lors de mon premier stage dans les familles, j'avais eu du mal avec les enfants de moins de trois mois. Les bébés pour moi étaient un monde inconnu. Aujourd'hui, grâce à un stage en crèche, j'ai pu acquérir des compétences et me suis rassurée avec les enfants.

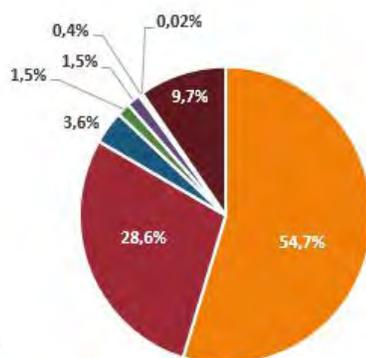
J'ai fait mes stages avec les TISF qui interviennent sur le sud du département, et qui travaillent généralement en binôme, dans un vrai travail de cohésion d'équipe. Cela garantit un climat apaisé de travail, une clarté dans les familles et offre l'intérêt d'avoir un double regard au niveau des situations.

Aujourd'hui je suis en fin de formation et je suis très contente de mes temps de stage. J'ai acquis une posture professionnelle et une identité professionnelle qui me permettent de proposer un accompagnement adapté aux capacités et difficultés des personnes. Je me sens confiante dans l'idée de travailler à domicile en tant que TISF tout en m'inspirant des valeurs et des postures professionnelles que j'ai pu observer durant mes stages."

Flore, stagiaire à Enfance et Parentalité.



QUI FINANCE ?



- Participation CD du Rhône
- Participation CAF du Rhône
- Participation des bénéficiaires
- Participation M.S.A.
- Participation Métropole
- Participation Caisses diverses
- Subventions des collectivités locales
- Subventions diverses, ressources propres, réalisations locales, remb, divers

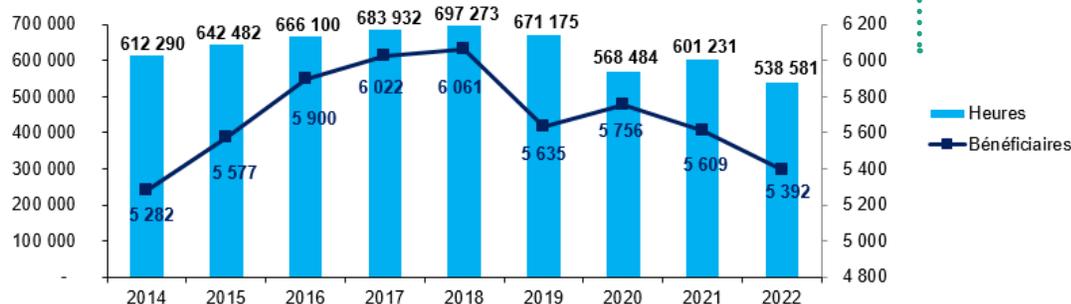
Notre activité

L'aide aux personnes âgées

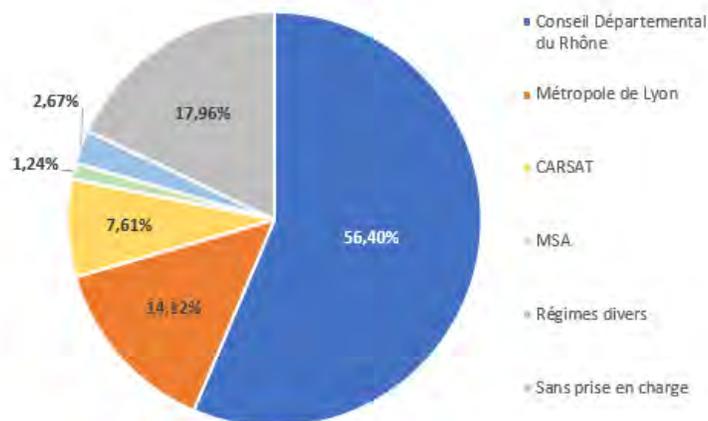
Lorsque l'on avance en âge, que l'on est en situation de handicap ou malade, bénéficier d'un accompagnement pour effectuer les actes de la vie s'avère souvent indispensable. L'ADMR vous propose son service d'aide et d'accompagnement à domicile pour vous permettre de conserver cette autonomie chez vous et de continuer à mener vos projets de vie. L'ADMR vous épaula pour le ménage, l'entretien du linge, la préparation des repas... L'ADMR est aussi à vos côtés pour le lever, le coucher, la prise des repas, l'aide à la toilette et vous accompagne dans votre vie sociale : courses, rendez-vous, sorties...

Évolution
2021/2022
-12 %

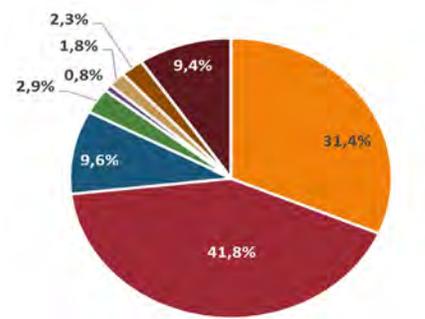
ÉVOLUTION DES HEURES D'INTERVENTION



RÉPARTITION DES HEURES D'INTERVENTION PAR PRISE EN CHARGE



QUI FINANCE ?

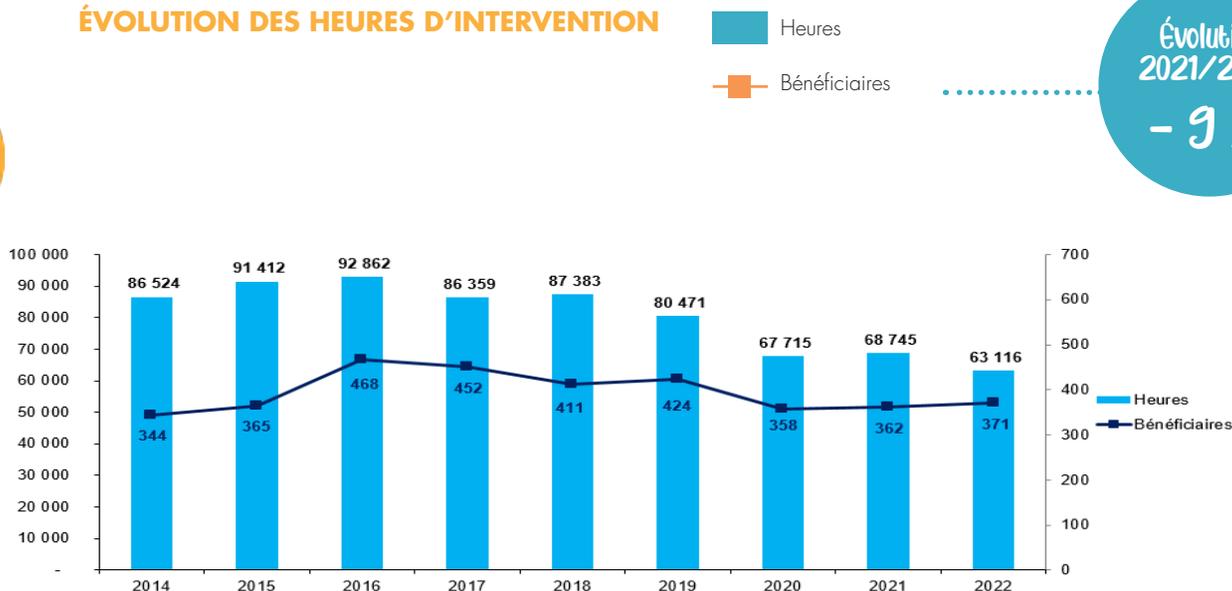


L'aide aux personnes en situation de handicap

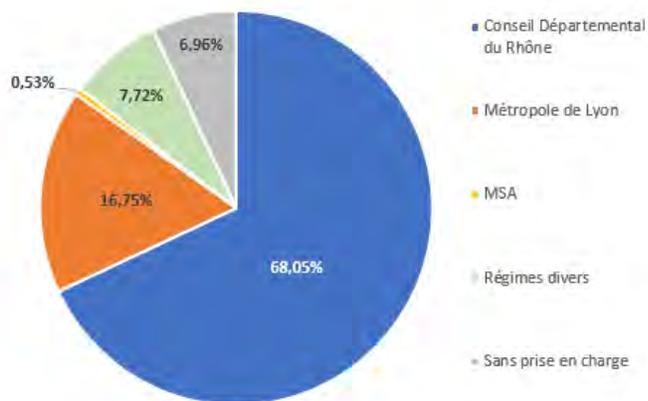
ÉVOLUTION DES HEURES D'INTERVENTION



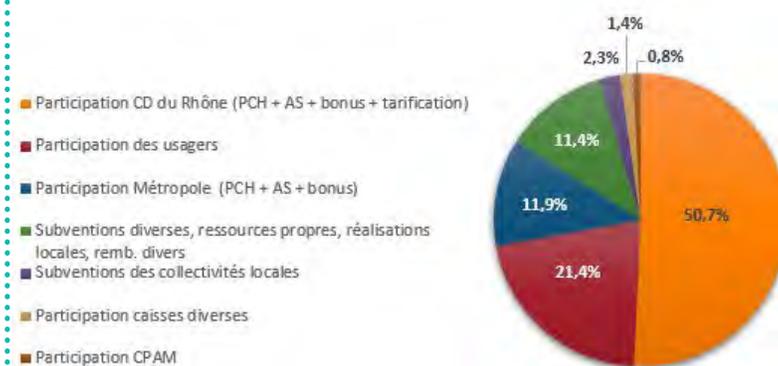
Évolution
2021/2022
- 9%



RÉPARTITION DES HEURES D'INTERVENTION PAR PRISE EN CHARGE



QUI FINANCE ?



QUIZZ SUR LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENTS

Personnes âgées - personnes en situation de handicap

1- Quel outil permet de classifier le degré d'autonomie ?

- a. L'autonomètre
- b. La grille AGGIR
- c. La VMA (Vitesse Maximale Aérobie)

2- Je m'appelle OSCAR, qui suis-je ?

- a. Un Organisme Social pour la Convalescence et l'Aide aux Retraités
- b. Un prénom masculin
- c. Une Offre de Service Coordonnée pour l'Accompagnement de ma Retraite

3- Que signifie ARDH ?

- a. Aide au Retour à domicile après Hospitalisation
- b. Association Régionale et Départementale pour le Handicap
- c. Aide au Répit pour les Demandeurs d'Hébergement

4- Quelle prestation n'est pas couverte par la PCH ?

- a. La téléassistance
- b. L'accompagnement à la toilette
- c. Les tâches ménagères

5- Je suis connue en tant qu'aide individuelle qui finance les frais liés à la perte d'autonomie. Qui suis-je ?

- a. L'APA
- b. LA PAH
- c. La Sécurité Sociale



Question 5 – réponse a : l'APA est une aide individuelle financée par le Département ou la Métropole, destinée à prendre en charge tout ou partie des frais liés à la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans ou plus classées en GIR 1 à 4

Question 4 – réponse c : la PCH (Prestation de Compensation du Handicap versée par le Département ou la Métropole) finance de l'aide humaine, du matériel ou de l'aménagement du domicile lié au handicap, ... les tâches ménagères sont exclues du dispositif

Question 3 – réponse a : l'ARDH est une prestation mobilisée par le centre hospitalier et financée par les caisses de retraites pour les personnes en GIR 5 ou 6 à leur retour à domicile- diverses aides peuvent être attribuées : entretien du logement, téléassistance, portage de repas, aides techniques (barres d'appui, siège de douche, ...)

Question 2 – réponse c : le financement d'un plan d'aide personnalisé en fonction des besoins pour les retraités en GIR5 ou 6 (selon critères des caisses de retraite)

Question 1 - réponse b : la grille AGGIR (Groupe Autonomie Gérontologique groupe iso-ressources) permet de classer l'autonomie d'une personne dans un groupe iso ressources (GIR) - il existe 6 groupes - le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus élevé et le GIR 6 le plus faible. Le financement à mobiliser découle du GIR

OSCAR (Offre de Services Coordonnée pour l'Accompagnement de ma Retraite) est un dispositif de prévention, accompagnement et coordination autour du retraité proposé pour tous les bénéficiaires de la CARSAT et de la Fonction Publique d'Etat. OSCAR est composée, selon les besoins du retraité, de prestations diversifiées : prévention et lien social, heures d'accompagnement et de prévention à domicile, programmes de prévention. Entretien du linge et du logement, aides techniques, téléassistance, aide à la mobilité, portage de repas, activités sociales, ... concrétisent ces prestations.

Pour les bénéficiaires les plus fragilisés, la fédération ADMR Rhône et Métropole de Lyon est conventionnée pour effectuer la coordination des plans en lien avec les associations ADMR. Il s'agit d'accompagner le bénéficiaire dans ses choix, à la mise en œuvre et à la réalisation du plan d'aide notifié par la CARSAT. Plusieurs points d'étape permettent également d'assurer un suivi personnalisé de sa situation et de rechercher des solutions adaptées.

140 bénéficiaires ont été concernés par cet accompagnement renforcé en 2022.

La téléassistance dans le Rhône



Un malaise, une chute, un bruit suspect, un moment de solitude ou d'idées noires, quoi de mieux qu'avoir l'assurance 24h/24 et 7j/7 de pouvoir obtenir une aide ou simplement un échange avec une personne qui vous accompagne dans le traitement de votre problème ou de vos angoisses ?

FILIEN, la téléassistance proposée par l'ADMR, répond à cette attente et permet souvent de rassurer tout autant la famille, parfois éloignée, que l'abonné lui-même.

Les + appréciés par les bénéficiaires :

- La proximité sans se préoccuper de démarches administratives ;
- L'accueil, la convivialité, la bienveillance des opératrices de la plateforme d'écoute, à tout moment du jour ou de la nuit.

Filien ADMR est engagé dans une démarche qualité et de certification avec l'AFNOR NF Service téléassistance au domicile. Celle-ci est un gage de confiance pour les bénéficiaires qui souhaitent maintenir leur autonomie à domicile en toute sécurité.

En 2022, la Fédération ADMR Rhône et Métropole de Lyon a été auditée pour intégrer le périmètre de certification de Filien ADMR.

Le cabinet d'évaluation a sélectionné 8 associations ainsi que la fédération. Bénévoles, salariés administratifs et bénévoles installateurs de téléassistances ont ainsi expliqué notre fonctionnement et les procédures mises en place, depuis la réception de la demande jusqu'à la restitution du matériel, en passant par l'intégration des installateurs et la formation.

Les conclusions sont très positives. Le certificat est validé, sans aucune non-conformité.

A noter : le taux de satisfaction client en 2022 s'élève à 99.59 % sur le territoire national.



Activité 2022

863 abonnés dont **1** abonné Filien Secure
et **28** abonnés Filien Mobilité

249 installations

214 ruptures, dont :

- 69** décès
- 39** hospitalisations
- 80** EHPAD
- 3** déménagements définitifs
- 23** autres

21 installateurs bénévoles

Évolution
2021/2022

+ 4 %

Actualité

Pour répondre aux besoins des personnes, à leur mode de vie, Filien étoffe son offre en proposant un nouveau service « Filien Mobilité » pour être sécurisé partout lors des déplacements et à domicile, grâce à un badge discret.



Notre activité

Le portage de repas

Plusieurs associations ont mis en place un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées. La fédération apporte à ces associations divers services :

- Mise à disposition de véhicules adaptés,
- Habilitation à l'aide sociale,
- Gestion d'un stock d'équipements et de consommables,
- Recherche de subventions.

Quelques caisses de retraite, le Conseil Départemental du Rhône et la Métropole de Lyon participent, selon conditions, au financement du portage de repas.

Activité 2022

112 507 repas servis

720 bénéficiaires



La prestation portage de repas à domicile est un service pour les personnes qui souhaitent demeurer chez elles alors qu'elles ne sont pas en capacité de faire leurs courses ou de cuisiner.

L'AGENT DE PORTAGE DE REPAS PROPOSE BIEN PLUS QU'UN REPAS LIVRÉ. Il offre un sourire, est en contact direct avec les convives, veille sur eux au quotidien. Véritable veilleur social, il peut détecter des dysfonctionnements et alerter les responsables de l'association ADMR, qui mettront en œuvre des actions adaptées.

Le service de portage de repas répond aux obligations réglementaires d'hygiène de l'alimentation, tracées pour garantir des repas livrés en toute sécurité.



Les ateliers d'initiation aux numériques pour seniors

Depuis 2017, les appels à projet de la Carsat Rhône-Alpes ont permis à la Fédération ADMR Rhône et Métropole de Lyon d'initier plus de 1 000 personnes aux outils de base du numérique, permettant aux personnes formées de s'informer en découvrant les possibilités d'internet, d'accéder à des contenus de prévention, de faciliter le maintien des liens familiaux, de réaliser des démarches en ligne, de prévenir le vieillissement ...

En 2022, 10 ateliers de 15 séances chacun ont été réalisés au profit de 82 personnes âgées éloignées des outils numériques.

Une tablette est mise à disposition de chaque participant dès le premier jour, et pendant toute la durée de la formation, afin de proposer des exercices entre les séances et favoriser les échanges par mail entre participants, et avec l'animateur. En fin de formation, cette tablette est proposée à chaque participant à un prix préférentiel. 85% des participants en moyenne souscrivent à cette proposition.



Les ateliers étant destinés aux plus de 60 ans et réservés aux débutants éloignés du numérique, la fédération ADMR a fait le choix de la tablette Ardoiz, proposée par la société Tikeasy-La Poste, pour son interface simplifiée et ses contenus adaptés (dossiers sur la tablette envoyés par les magazines Notre Temps, Femme actuelle, Géo etc., jeux de stimulation cognitive, raccourcis vers les sites Internet de référence etc..).

La pédagogie est participative, vivante et adaptée à la progression de chacun. L'animateur adapte le programme afin de ne pas démotiver les participants, tout en leur montrant l'étendue des possibilités de la tablette afin qu'ils puissent choisir ce qu'il leur plaît.

Au-delà de l'utilisation de la tablette, les personnes sont dans l'attente de mieux comprendre ce monde un peu exclusif et pourtant si indispensable, ainsi que ses codes et son vocabulaire qu'ils ne comprennent pas toujours. Ces ateliers constituent parfois un véritable décodage d'une partie de la société.

Ces ateliers permettent aussi à leurs participants de se retrouver, d'avoir une activité sociale et quelques fois de tout simplement rompre l'isolement.

Notre activité

L'aide de confort

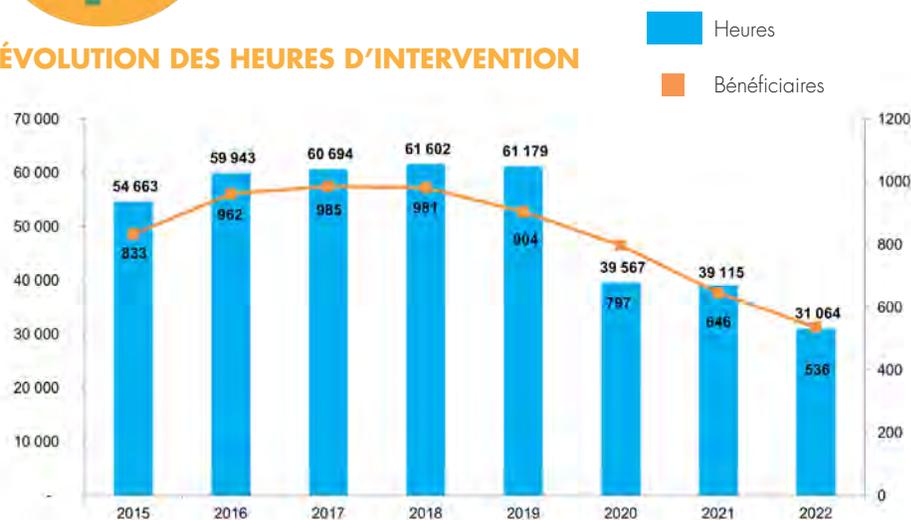
L'aide à tous est l'un des fondements de l'ADMR. Le service de confort apporte aux particuliers (familles, couples, personnes seules...) une prestation qui facilite le quotidien (entretien du logement, ménage, repassage...). Ce service est également ouvert aux personnes morales (entretien de locaux professionnels, associatifs ou de locaux communs).



Avec les difficultés de recrutement, les associations n'ont souvent plus la capacité de répondre à toutes les demandes. La priorité donnée aux bénéficiaires les plus dépendants explique cette chute d'activité des services d'aide de confort.



ÉVOLUTION DES HEURES D'INTERVENTION

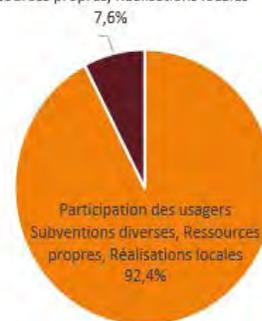


Évolution
2021/2022 :

- 26 %

QUI FINANCE ?

Participation des usagers Subventions diverses,
Ressources propres, Réalisations locales



La garde d'enfants

3 892 heures en 2022 contre **3 767** heures en 2021

13 associations ont répondu positivement

Toutes les associations ADMR du Rhône et de la Métropole de Lyon sont habilitées pour la garde d'enfants de plus de 3 ans. Les associations de Pontcharra et Tarare sont également agréées pour la garde d'enfants de moins de 3 ans, ce qui permet aux familles de pouvoir prétendre, éventuellement, à la prestation «complément mode de garde», versée par la CAF. Infos sur le site www.monenfant.fr

Évolution
2021/2022

+ 3 %

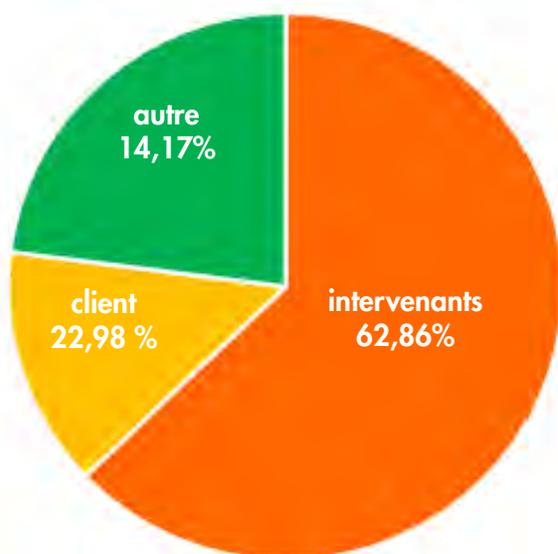
Le service d'astreintes administratives

Objectif : Assurer une astreinte téléphonique les samedis, dimanches et jours fériés pour les associations de la fédération inscrites au service.

Intégration de 2 associations supplémentaires, soit 27 associations au total (sur 37) : l'ADMR des Coteaux d'Azergues (avril) et l'ADMR de Pommiers (mai)

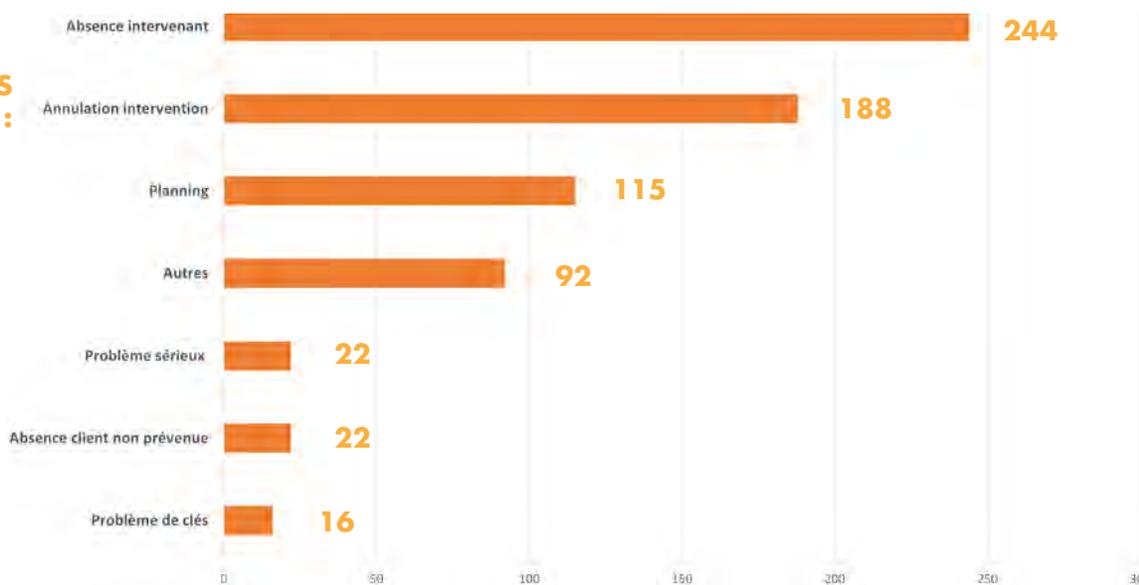
En 2022, 17 personnes différentes ont participé à tout ou partie d'une astreinte administrative.

840 appels reçus en 2022



27 associations (sur 37)

MOTIF DES APPELS REÇUS :



Notre activité

SSIAD et ESAD



LES MÉTIERS

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) interviennent au domicile des patients ou dans les établissements non médicalisés prenant en charge des personnes âgées. Ils assurent des soins infirmiers et d'hygiène générale et concourent à l'accomplissement des actes essentiels de la vie. Les interventions ont lieu 7 jours sur 7, toute l'année.

Les SSIAD ont pour objectif :

- d'éviter ou de retarder l'hospitalisation,
- de faciliter le retour à domicile après hospitalisation,
- d'apporter une assistance et une aide aux personnes en fin de vie.

Pour être bénéficiaire du SSIAD, il faut :

- avoir une prescription médicale,
- être âgé de 60 ans et plus,
- que le SSIAD dispose d'une place.

Les frais afférents aux soins dispensés par les SSIAD sont entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie qui accorde un coût moyen à la place.

Les missions d'une Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD) doivent permettre de trouver des solutions qui limitent les conséquences des troubles liés aux pathologies de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

L'équipe favorise le maintien à domicile en améliorant ou maintenant l'indépendance et l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne.

Par ces soins, il s'agit de :

- solliciter, préserver ou améliorer les capacités à mémoriser et s'organiser au quotidien,
- maintenir les capacités motrices et de communication,
- favoriser la réhabilitation de l'estime de soi et le maintien de l'identité,
- informer et soutenir l'aidant dans l'accompagnement de la personne.

Sur prescription du médecin traitant, du gériatre ou du neurologue, l'ESAD pratique au domicile de la personne 12 à 15 séances dites de réhabilitation. L'intégralité des coûts est prise en charge par l'Assurance Maladie.

Les métiers au sein d'un SSIAD et d'une ESAD sont occupés par des infirmiers coordinateurs, des aides soignants, des ergothérapeutes, des psychomotriciens et des assistants de soins en gérontologie.

PERSONNES PRISES EN CHARGE

Services	Nbre de bénéficiaires	Nbre de forfaits
SSIAD Anse-Limonest	72	15 921
SSIAD L'Arbresle-Ecully	64	22 249
SSIAD Saint Laurent Chamousset	32	11 971
SSIAD Sud Ouest Lyonnais	60	12 900
ESAD L'Arbresle-Ecully	156	4 599

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Services	Nbre de places
SSIAD Anse-Limonest	55
SSIAD L'Arbresle-Ecully	67
SSIAD Saint Laurent Chamousset	35
SSIAD Sud Ouest Lyonnais	39
SSIAD ESAD L'Arbresle-Ecully	15

Nombre de communes desservies	
SSIAD Anse-Limonest	24
SSIAD L'Arbresle-Ecully	22
SSIAD Saint Laurent Chamousset	14
SSIAD Sud Ouest Lyonnais	4
TOTAL	64

LE SSIAD DE SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

Espace juge Pascal - 52, chemin de l'hôpital - 69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET

LE SSIAD DE L'ARBRESLE-ECULLY

3 rue Pierre Sémard - 69210 L'ARBRESLE

LE SSIAD DU SUD OUEST LYONNAIS

Immeuble le Sud-Ouest - 2e étage - 2A, route de Lyon - 69530 BRIGNAIS

LE SSIAD DE ANSE-LIMONEST

18, place des frères Fournet - 69480 ANSE

Notre activité

SSIAD et ESAD



COMMISSION SSIAD :

La commission a été le relais pour comprendre et échanger sur les multiples réformes législatives en cours et à venir concernant les SSIAD :

- Réforme de la tarification
- Réforme sur la transformation des SSIAD et SPASAD en service autonomie à domicile
- Réforme du mode et des calendriers d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

Pour se familiariser avec Sinaé, outil d'évaluation de l'HAS, unique pour tous les ESSMS et obligatoire, les SSIAD ont choisi d'utiliser cette plateforme pour se lancer ensemble dans une auto-évaluation qui se terminera en 2023.



Notre activité

Les résidences pour personnes âgées

Une résidence autonomie est un établissement médico-social réservé aux personnes âgées autonomes, seules ou en couple de plus de 60 ans. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV), les résidences autonomie bénéficient d'un forfait autonomie destiné à financer des dépenses permettant de préserver l'autonomie des résidents, grâce à des actions collectives relatives à l'entretien des facultés physiques et cognitives, à la nutrition, au lien social...

LA ROCHE D'AJOUX



49 RUE DU LAVOIR - 69670 PROPIÈRES - TÉL. : 04 74 03 74 00

La résidence dispose de 17 appartements en location :

- 11 T1 • 4 T1bis • 2 T2

Exemples d'activités : gym douce, sophrologie, jardinage et des ateliers d'arts créatifs, vannerie, cuisine...

LE COLOMBIER



5, PLACE NICOLAS - 69210 ST PIERRE LA PALUD - TÉL. : 04 74 70 32 00

La résidence dispose de 21 appartements en location :

- 3 T1 • 16 T1bis • 2 T2

Exemples d'activités : gym, lecture de contes et légendes, et des ateliers de peinture, poterie, musique... ainsi que la rédaction d'un journal de la résidence.



ZOOM SUR...

LES PINS



PLACE DES PINS - 69210 LENTILLY - TÉL. : 04 37 64 64 10

La résidence dispose de 24 appartements en location :

- 12 T1 • 10 T1 bis • 2 T2

Exemples d'activités : gymnastique adaptée, prévention des chutes et des ateliers d'art littéraire, arts plastiques, musique, cuisine...

Plusieurs animations sont proposées du lundi au samedi, tels que la **gym douce**, des interventions de l'association Siel Bleu pour le **maintien de l'équilibre et la prévention des chutes**, l'**art plastique**, l'**atelier peinture sur toile** (avec une étudiante en art-thérapie), le **chant**, avec Patrick Leblanc et sa guitare, l'**informatique**, sous la houlette de Bruno Crénon, la **Lecture à voix haute**, l'**art littéraire** atelier lecture, l'**atelier art floral**, et des **reportages & conférences**.

Nous proposons également depuis maintenant plusieurs mois, un journal d'établissement trimestriel « **le canard des Pins** » .

Pourquoi un journal trimestriel ?

L'élaboration du journal interne est réalisé avec l'aide des résidents et de leurs familles pour la préparation des contenus. Les résidents, les membres du personnel et les différents animateurs sont acteurs de cette réalisation.

Nouvel atelier : l'atelier art floral

Dans une ambiance décontractée, réunis autour de Mme Dauphin Audrey, fleuriste sur notre village de Lentilly, les résidents peuvent profiter d'un moment de créativité et d'échange en groupe lors de cette activité florale.

Ils ont alors l'occasion de composer eux-mêmes et à leur goût, un bouquet de fleurs afin de décorer leurs appartements. Ce rendez-vous est surtout l'occasion de passer du bon temps ensemble.



830 chemin de la rivière 69210 EVEUX - Tél. 04.72.38.00.44 - foyerles3vallees@aaphtv.fr - www.aaphtv.com

Président : M. David PERRELLE
Directrice : Mme Khedouma DERMECHE

L'Association est créée en 1991 pour recevoir des adultes en situation de handicap intellectuel de 20 à 60 ans, en incapacité de travail. Elle gère 6 services distincts sur les communes de L'Arbresle et d'Eveux, accueille 60 personnes et emploie 38,50 ETP.

Grâce à son évolution, les 6 services de l'AAPHTV répondent à des besoins différenciés et individualisés pour les personnes, offrant ainsi un panel de possibilités.

L'association a pour objectif d'aider et de soulager les familles parentes d'un enfant handicapé. Elle propose pour ces enfants devenus adultes au-delà de 20 ans un accompagnement favorisant l'épanouissement personnel et l'insertion sociale. Ces adultes présentent une déficience mentale, en incapacité de travail et ont souvent plusieurs pathologies mêlant pour certaines une problématique psychique et une difficulté sociale.

L'AAPHTV c'est :

24 places pour le foyer de vie

6 places pour l'hébergement temporaire

3 places d'accueil d'urgence

18 places au centre d'accueil de jour

6 places en studio semi-autonome, situé dans l'enceinte du foyer de vie à Eveux

3 places en domicile collectif

Les points forts de l'année

- Mise à jour du projet associatif en 5 axes :
 - Assurer la pérennité de l'association
 - Adapter la communication aux personnes accompagnées
 - Promouvoir l'expression de personnes accompagnées
 - Développer le bénévolat de soutien dans l'accompagnement
 - Proposer un projet de vie adapté aux besoins des personnes accompagnées
- Mise à jour des projets de services des établissements en lien avec le projet associatif et de 7 fiches actions
- Echéance du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens) 2019-2021 + avenant déc. 2022
- Le retour des portes ouvertes de l'association le 1er juin 2022
- L'avancement de projet de l'Unité Seniors



De nombreux projets pour les personnes accompagnées :

Les patates fleuries et solidarité en bord de Brévenne : une implication citoyenne aux enjeux de l'eau



L'Olympique Lyonnais : foot adapté, tournois et une journée au sein des centres de formation féminins et masculins de l'Olympique Lyonnais

Open Parc de Lyon : une journée au tournoi de tennis



Le rapport d'activité complet de l'association peut être demandé à foyerles3vallees@aaphtv.fr

Le rapport financier - le compte de résultat

	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
PRODUITS DE L'ACTIVITE		
Produits cotisations fédérales	1 560 351,58	1 656 160,79
Prod cotis fédérales COVID	0,00	31 846,88
Produit cot.fédérales établis	141 865,72	128 933,54
Produit cot.loc.véhicule PR	35 297,64	37 279,44
Produit mad véhicule dépannage	19 503,08	16 259,54
Produit héberg informatique	1 500,00	1 500,00
Oscar forfait coordination	4 700,00	0,00
Produit mise à dispo personnel	103 893,49	78 615,48
Produit activités annexes	13 284,00	13 078,86
Revenus des immeubles	449,00	0,00
Locations l'Arbresle	9 150,00	16 992,84
Locations Sain Bel	9 415,86	8 976,79
Locations Craponne	12 871,44	12 411,96
Subventions diverses	37 545,74	78 199,63
Contributions financières	71 179,59	159 337,96
Remboursements frais formation	131 889,03	135 698,52
Remboursement divers	4 400,26	4 126,42
IJ Prévoyance	25 396,44	8 305,71
Remb.contrats aidés	3 333,38	7 020,86
Retenue chèques de table	13 676,80	15 030,40
Retenue diverses paie	3 288,36	3 288,36
Remb. note de frais	0,00	346,00
Remb. téléphone affranchissem.	2 899,36	5 494,40
Transfert charges exploitation	0,00	0,00
Allocation activité partielle	0,00	6 667,03
Utilisation fonds dédiés subvention exploitation	108 854,34	47 450,44
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	2 314 745,11	2 473 021,85
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS		
Eau et assainissement	1 545,12	1 422,26
Energie, électricité	16 660,55	18 405,76
Combustibles et carburants	5 110,84	5 782,31
Produits d'entretien	2 709,99	3 160,34
Fournitures administratives	4 251,93	5 968,06
Fournitures papier	3 903,61	1 746,31
Fournitures impression	19 360,00	14 783,11
Fournitures informatiques	2 741,21	2 323,78
Alimentation	867,44	887,36
Fournitures médicales	224,60	0,00
Petits équipements	11 419,02	7 701,11
TOTAL DES ACHATS	68 794,31	62 180,40
SERVICES EXTERIEURS		
Locations immobilières	8 595,48	8 580,45
Location véhicules	8 411,43	7 842,60
Locations mobilières	12 131,29	33 985,69
Chge loc. & copropriété	1 706,79	1 623,24
Entretien biens immobiliers	9 366,02	8 696,15
Entretien autres mat & outil	720,80	904,32
Ent. réparation bien mobilier	503,60	144,00
Entretien matériel transport	8 586,70	6 012,50
Ent. réparation informatique	4 398,00	7 334,00
Informatique	88 091,91	81 944,11
Maintenance équipements	1 354,22	1 354,22
Prime d'assurance	20 473,63	19 458,00
Docu. générale et technique	5 950,42	6 215,69
Frais d'assemblée générale	4 440,73	0,00
Coll. séminaires reunions	6 013,48	292,50
Frais conseil et bureau	1 916,74	1 527,03
TOTAL DES SERVICES EXTERIEURS	182 661,24	185 914,50

	2022	2021
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		
Personnel détaché prêté GE	62 060,08	57 658,44
Frais de recrutement du pers.	3 245,43	969,50
Honoraires	84 366,99	55 434,00
Honoraires formation	10 887,25	11 944,16
Prestations formation	97 169,85	113 460,04
Publicité, publicat° relat° pub.	30 860,73	34 653,37
Cadeaux	2 282,41	1 992,32
Pourboires, dons...	0,00	0,00
Transports de biens	0,00	30,12
Déplacements du personnel	10 716,12	14 376,37
Déplacements pers. Administrat.	960,52	351,01
Déplacements bénévoles	10 137,06	8 752,01
Missions	908,43	719,37
Frais d'affranchissements	37 239,31	36 741,27
Frais de télécommunication	0,00	0,00
Orange-61426870-mobiles	2 632,11	2 624,38
Orange-802649435-groupée	11 769,57	11 672,18
Orange-804098402-int-pro-solo	518,70	500,00
Orange-62653218	74 934,00	75 544,78
SFR-790225	1 889,22	1 851,61
Orange-0881589-VPN	35 662,13	35 085,98
Cotisations nationales	61,00	61,00
Autres cotisations	1 300,00	660,00
Prestations de services	2 908,05	3 937,18
Charges actions collectives	0,00	420,00
Prestations de services MDS	6 815,23	8 874,85
Frais CESU	3 125,17	3 383,91
Charges astreintes administrat.	14 400,00	12 600,00
TOTAL AUTRES SERV. EXTERIEURS	506 849,36	494 301,85
IMPOTS ET TAXES		
Taxe sur les salaires	65 958,00	65 995,00
Taxes sur rémunérations (autres)	0,00	0,00
Formation pro. continue	19 105,93	19 013,00
Taxes foncières	12 681,00	11 466,00
Autres droits	480,30	368,44
TOTAL DES IMPOTS ET TAXES	98 225,23	96 842,44
CHARGES DE PERSONNEL		
Rémunération principale	896 070,29	930 014,31
Provision congés payés	2 910,41	84,52
Provision CET	8 087,22	6 015,73
Primes	9 281,00	0,00
Indemnité chômage partiel	276,02	7 111,94
Indemnités non cotisables	8 539,80	12 477,30
IJ AG2R non cotisables	12 564,69	481,02
Cotisations à l'URSSAF	204 383,48	204 427,85
Cotisations aux mutuelles	7 372,95	7 786,87
Cotis. aux caisses de retraite	51 929,98	51 560,02
Cotisations à l'ASSEDIC	37 621,81	39 024,06
Prevoyance AG2R ou autres	19 156,53	19 751,97
Prevoyance Cadre	12 344,91	12 570,28
Charges provisions CP+CET	4 597,16	3 277,36
Médecine du travail	3 532,80	3 640,80
Chèques de table	34 201,00	37 344,00
Autres chges div. de personnel	6 410,85	9 823,10
Frais repas formation	19 544,01	15 249,26
TOTAL CHARGES PERSONNEL	1 338 824,91	1 360 640,39

	2022	2021
CHARGES GESTION COURANTES		
Autres subvention	35 000,00	25 000,00
Remboursements sinistres	836,61	690,82
Aut.chg diverses gestion courante	0,00	13 150,00
TOTAL CH GESTION COURANTES	35 836,61	38 840,82
Immobilisations incorporelles	64 939,58	107 278,73
Immobilisations corporelles	153 417,41	146 304,27
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	218 356,99	253 583,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS		
Dot. prov° d'exploitation	9 348,00	1 480,42
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS	9 348,00	1 480,42
REPORTS FONDS DEDIES		
Reports en fonds dédiés	74 561,28	110 102,38
TOTAL REPORTS FONDS DEDIES	74 561,28	110 102,38
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	2 533 457,93	2 603 886,20
RESULTAT EXPLOITATION	-218 712,82	-130 864,35
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des autres immo. fin.	5,00	5,00
Autres produits financiers	3 244,26	2 021,74
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	3 249,26	2 026,74
CHARGES FINANCIERES		
Autres charges financières	628,95	504,76
TOTAL CHARGES FINANCIERES	628,95	504,76
RESULTAT FINANCIER	2 620,31	1 521,98
RESULTAT COURANT	-216 092,51	-129 342,37
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Prod excep. op. gest. courante	23 105,45	391,20
Produits exceptionnels exercice ant.	6 115,68	8 267,56
Pdts cessions éléments d'actif	23 000,00	7 996,16
Q-P subv. d'invest. au résultat	29 489,18	64 668,73
Autres produits exceptionnels	139 754,48	65 207,53
Autres	937,20	937,20
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	222 401,99	147 468,38
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Autres chges except. op. gestion	2 456,65	227,86
Charges exceptionnelles exerci	6 096,93	1 507,38
Val. comptable actif cédés	0,00	221,46
Autres charges exceptionnelles	98 595,84	104 194,07
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	107 149,42	106 150,77
RESULTAT EXCEPTIONNEL	115 252,57	41 317,61
TOTAL DES PRODUITS	2 540 396,36	2 622 516,97
TOTAL DES CHARGES	2 641 236,30	2 710 541,73
RESULTAT EXERCICE	-100 839,94	-88 024,76

Le rapport financier - le bilan

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

ACTIF	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	175 328,73	175 221,69	107,04	65 046,62
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	53 012,09		53 012,09	53 012,09
Constructions	1 000 585,03	681 140,91	319 444,12	357 427,27
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations	64 153,31	56 392,03	7 761,28	9 561,72
Immobilisations corporelles en cours	1 787 813,87	1 504 141,31	283 672,56	236 784,14
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	77 500,00		77 500,00	20 000,00
Autres	5 055,59		5 055,59	5 085,59
TOTAL (I)	3 163 448,62	2 416 895,94	746 552,68	746 917,43
COMPTES DE LIAISON (II)	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	900 943,25		900 943,25	444 938,20
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	424 435,82		424 435,82	971 778,13
Valeurs mobilières de placement	61 448,00		61 448,00	60 842,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 523 942,84		1 523 942,84	1 578 188,22
Charges constatées d'avance	24 060,29		24 060,29	27 726,09
TOTAL (III)	2 934 830,20	0,00	2 934 830,20	3 083 472,64
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 098 278,82	2 416 895,94	3 681 382,88	3 830 390,07

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	7 622,45	7 622,45
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	110 477,61	110 477,61
Autres	626 032,81	714 057,57
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-100 839,94	-88 024,76
Situation nette (sous-total)	643 292,93	744 132,87
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	55 399,83	84 889,01
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	698 692,76	829 021,88
COMPTES DE LIAISON (II)	0,00	0,00
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	110 251,39	144 544,45
TOTAL (III)	110 251,39	144 544,45
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	105 552,34	97 141,54
TOTAL (IV)	105 552,34	97 141,54
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements financiers		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 197,04	92 273,89
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	358 137,72	376 484,51
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 235 551,63	2 290 923,80
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	2 766 886,39	2 759 682,20
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 681 382,88	3 830 390,07

Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la Fédération des ADMR Rhône et Métropole de Lyon,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération des ADMR Rhône et Métropole de Lyon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

2.3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Résultat exceptionnel » de l'annexe aux comptes annuels présentant l'impact de la reprise des avances CAF perçues par l'association au cours des exercices antérieures.

2.4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les créances à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Rapport financier

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 25 mai 2023,

Pour In Extenso Auvergne Rhône Alpes, Commissaire aux comptes.


Laurent SIMO

RAPPORT ACTIVITÉ

Quelques articles de presse parus en 2022

ON PARLE DE NOUS 6-communication ; 1 Externe ; Articles de presse

SAINT-SYMPHORIEN-SUR-ROISE

Des ateliers numériques gratuits pour les seniors

L'Aide à domicile en milieu rural propose des ateliers numériques pour les seniors, afin de surfer en toute facilité.

ADMR propose des ateliers gratuits (SI le bénéficiaire n'a pas de box wifi, le coût de la 4G est de 10 € par mois d'initiation au numérique sur tablette tactile), accessibles dès 60 ans.

Dans un objectif global de prévention pour vieillir en bonne santé, le Carant (caisses d'assurance retraite et de la santé au travail), Rhône-Alpes finance ce projet. On peut apprendre à tout âge. L'initiation se passe sur une tablette tactile simplifiée "Ardola".

La pédagogie est adaptée au public senior et basée sur des exercices pas à pas. Les ateliers s'adressent à toutes les personnes curieuses de découvrir le numérique qui n'ont jamais utilisé Internet, les e-mails, etc. Aucun prérequis ni équipement informatique ne sont nécessaires.

De notre correspondant Jean Claude VIGITE

850
C'est le nombre de personnes qui ont participé aux ateliers dans le Rhône depuis 2017.

Christiane Verlan, présidente de l'ADMR : « C'est une belle opportunité de santé »
Photo: François Cousteau VIGITE

25
C'est le nombre de personnes qui ont participé aux ateliers dans le Rhône depuis 2017.

Christiane Verlan, présidente de l'ADMR : « C'est une belle opportunité de santé »
Photo: François Cousteau VIGITE

Dix semaines de formation

Pour des recherches sur Internet, échanges de mails, face des photos, Skype, WhatsApp, jouer d'accorder de la musique, regarder des vidéos ou effectuer des démarches administratives en ligne.

Ces ateliers ont démarré en 2017 dans tout le Rhône et ont déjà permis à 850 personnes débutantes de s'initier et découvrir le numérique.

Les ateliers sont gratuits et une tablette est mise à la disposition des bénéficiaires pendant les dix semaines de formation (pendant et entre les séances).

Le format est fait en petits groupes, dans une ambiance détendue et dans le respect des gestes barrières. Cela une belle opportunité pour tous ceux qui ne sont pas très à l'aise avec l'informatique. De plus en plus de démarches se font en ligne, il devient parfois difficile d'accéder à la population.

DEUX-PROPRIÉTÉS

ADMR, une association qui vit grâce à des bénévoles

L'aide à domicile en milieu rural existe depuis 1972. L'association n'a cessé de se développer au cours de ces cinquante années. À sa tête, des bénévoles qui œuvrent pour le bien-être des personnes âgées.

L'ADMR du Haut-Douzeau a été créée en 1972. L'initiative de quelques familles. Maurice Maillot en a été le premier président. À l'époque il s'agissait d'aider les familles du secteur vers l'intervention d'un soignant familial.

En 1980, les associations familiales ont devancé des institutions de l'intervention sociale et familiale. Leur rôle était d'aider et de soutenir les familles, lors des événements marqués de leur vie (naissance, mariage, décès).

Des besoins qui ont évolué

Il est devenu primordial de les accompagner dans les démarches administratives et les démarches sociales. Mais elles avaient aussi un rôle de soutien dans l'isolement des seniors et leurs proches.

Au début des années 1990, les interventions d'aide aux personnes âgées, puis des personnes handicapées ont commencé à se développer dans le Rhône.

Elle a servi et progresse pour devenir totalement complète au vu du vieillissement de la population qui continue d'augmenter et de vivre dans une structure familiale.

Le personnel a aussi été enrichi de bénévoles pour répondre aux besoins et certains ont obtenu le diplôme d'Etat d'aide-soignant.

L'association intervient sur sept villages: Convois, Monestel, Ouroux, Saint-Christophe, Saint-Jacques des Arrets, Saint-Martin et Trézier.

De notre correspondant Jean Paul BOURLEAU

22 ACTU BEAUJOLAIS DOF

CHARENTAIS-BAZEUGUES

ADMR : améliorer l'embauche pour faire face à la hausse de l'activité

ADMR à domicile depuis deux ans, Sandra Pignat, à droite, devient secrétaire administrative pour Agnès et André PELLISSIER.

Après 10 583 heures effectuées au domicile de 121 clients, l'ADMR (aide à domicile) a vu sa hausse de 15,8 % de son activité sur l'année 2021 qui résulte de la commune de Charentais, les autres se répartissant entre Belmont et Saint-Jean-des-Vignes, reçoivent la visite des aides à domicile pour des prestations variées, allant de la toilette quotidienne au lavage à l'aide aux repas ou au nettoyage.

Les planning sont établis en fonction des interventions et de la disponibilité des intervenants.

Louise Lorenz, secrétaire administrative, est au téléphone pour pallier les éventuelles problématiques de dernière minute.

66 Mais avons embauché mais le problème. SE SITUANT AU NIVEAU de tourner (très important) Louise Lorenz, secrétaire bénévole

L'augmentation des salaires provoquée par l'avenant 45, qui accorde aux salariés une augmentation mensuelle allant de 30 à 340 €, en fonction de l'ancienneté, des diplômes et de l'ancienneté, a généré le problème. Les salariés de l'ADMR, qui emploie une plus grande variété de profils pour satisfaire les prestations.

Parmi eux, quatre personnes ont entre 50 et 102 ans, alors que la moyenne des salariés de l'ADMR est de 55 ans. L'ADMR peut compter sur la participation active de tous les bénévoles dans le cadre de sa mission.

MILITARY

Aide à la personne : un métier qui a du sens

Le Service à la personne est un secteur en tension et l'ADMR peine à recruter. Pourtant, ce métier est riche de sens et essentiel pour rompre l'isolement des personnes.

« Aujourd'hui, les personnes âgées choisissent de plus en plus de rester chez elles pour vivre en autonomie et les mesures gouvernementales vont dans ce sens. Cela nécessite un accompagnement sur mesure, suivant les besoins de chacun », indique Marie-Françoise Forel, de l'ADMR (association du service à la personne) de Millery.

De nombreux emplois à pourvoir

« Nous recrutons en CDI ou en CDD pour des postes d'aide à domicile ou d'auxiliaire de vie. Débutants ou diplômés, les candidats seront accompagnés et formés dans leur parcours professionnel. Le temps de travail peut varier : temps partiel ou temps plein. Si on aime le contact humain, ces métiers peuvent être fabuleux et enrichissants humainement », poursuit Marie-Françoise Forel.

« Si ces métiers nécessitent des capacités d'écoute, des savoirs et gestes techniques, la profession bénéficie aussi d'avantages : parfois

UNE JOURNÉE AVEC CORINNE

Comment avez-vous débuté ?

« J'avais 24 ans, je ne trouvais pas de travail et j'ai accepté de faire de l'aide à domicile à défaut de trouver mieux. Je ne pensais pas pouvoir m'épanouir dans ce travail, pourtant, c'est ce qui est arrivé et vraiment, je ne regrette pas ce choix. »

Comment se déroulent vos journées ?

« Outre mes missions qui consistent à entretenir un intérieur ou faire des courses et des toilettes, l'aide à la personne c'est aussi et

Corinne : « L'AIDE c'est être à tout simplement pour créer du lien, ce qui est la base de notre métier. »
Photo: Progress/ADMR

SAINT-BONNET-DES-BRUYÈRES

Aide à domicile : des demandes toujours en hausse

Les intervenantes formées lors des deux années écoulées : Laure Gauthier, Aurélie Marin, Isabelle Crozet, Pascale Cannes Borel et Delphine Joly.

EN CHIFFRES

Le siège de l'association se trouve à Saint-Igny-de-Vers, place de la mairie.

Elle intervient sur six communes : Aigueperse, Azolette, Proprières, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Clément-de-Vers et Saint-Igny-de-Vers.

L'effectif salarié est fort de 15 intervenantes et deux salariées administratives ce qui équivaut à 13 temps plein.

Elle est gérée par un conseil d'administration composé de 10 administrateurs bénévoles.

La présidence est assurée par Jocelyne Brosse depuis maintenant bientôt 5 ans.

Notre bilan présente un fort développement. En effet, en 2021, nous avons eu :

18 ACTU MONTS DU LYONNAIS

Après 3 mois d'ouverture, un bilan positif pour la micro-crèche créée par l'ADMR

Après 3 mois d'ouverture, un bilan positif pour la micro-crèche créée par l'ADMR.

La micro-crèche de l'ADMR de Saint-Clément-de-Vers a ouvert ses portes le 15 septembre 2021. Elle accueille 12 enfants de 2 à 3 ans.

Le bilan est positif. Les parents sont satisfaits de la qualité de l'accueil et de la pédagogie proposée.

Le personnel est composé de 4 intervenantes et d'une assistante sociale.

Le coût de la garde est de 100 € par semaine.

Le service est ouvert de 8h30 à 18h30.

Le directeur de l'établissement est Jocelyne Brosse.

Le directeur adjoint est Jean-Pierre Borel.

Le directeur technique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur financier est Jean-Pierre Borel.

Le directeur médical est Jean-Pierre Borel.

Le directeur pédagogique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur administratif est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la communication est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la maintenance est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de l'énergie est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de l'eau est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de l'air est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la chaleur est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la ventilation est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la climatisation est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de l'éclairage est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de l'audiovisuel est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de l'accessibilité est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de l'hygiène est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité incendie est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité civile est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité routière est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité aérienne est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité maritime est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité spatiale est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité nucléaire est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité chimique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité biologique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité physique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité psychologique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité sociale est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité juridique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité économique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité culturelle est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité linguistique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité mathématique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité scientifique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité technologique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité artistique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité sportive est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité ludique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité éducatif est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité professionnelle est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité académique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité universitaire est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité post-secondaire est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité supérieure est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité doctorale est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité post-doctorale est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité scientifique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité technologique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité artistique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité sportive est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité ludique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité éducatif est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité professionnelle est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité académique est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité universitaire est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité post-secondaire est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité supérieure est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité doctorale est Jean-Pierre Borel.

Le directeur de la sécurité post-doctorale est Jean-Pierre Borel.



FÉDÉRATION ADMR RHÔNE ET MÉTROPOLÉ DE LYON



pour tous, toute la vie, partout



Fédération ADMR Rhône et Métropole de Lyon
Route des Grands Champs - 69210 Sain Bel
Tél. : 04 74 26 78 78 - E-mail : info.fede69@admr.org
www.admr-rhone.fr

Conception : Fédération ADMR 69 FG/AS
Directeur de publication : Christophe DRESSY
Photographies : Freepik, réseau ADMR, Adobe
Impression : JMV impression